

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. JUIN 1789.

*Neque te ut miretur turba, labores
Cententus paucis laboribus.* Hor. Sat. 10, l. 1.



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

1. Juin 1789.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Mémoires de M. le duc de S. Simon, ou l'Observateur véridique sur le regne de Louis XIV, & sur les premières époques des regnes suivans. A Paris, chez Buisson; à Liege, chez Demazeau, 1788 & 1789, chez Defoer, 3 vol. in-12.

LE duc de S. Simon a écrit sur l'histoire de Louis XIV & de la régence du duc d'Orléans, onze vol. in-fol. Un académicien à qui feue madame de Pampadour les confia, en a fait un extrait en 7 volumes in-4to. manuscrit. Ils contiennent ce qu'il y a de plus satyrique & de plus calomnieux; & comme ils ont été multipliés par les copies qu'on en a faites, il étoit impossible qu'on n'en fit dans l'étranger des copies pour les réimprimer. Déjà en France on en avoit

donné des extraits dans les prétendus *Mémoires de M^{de}. de Maintenon*, dans la *Galerie de l'ancienne cour*, & on vient d'en publier un extrait ou abrégé en 3 volumes.

Duclos avoit dit qu'il falloit lire ces Mémoires avec précaution, crainte d'être égaré par l'imagination de l'auteur, & il a eu raison. Le duc de S. Simon, homme d'un caractère dur, aigri, satyrique, étoit ennemi déclaré de presque toutes les opérations du regne de Louis XIV. Celles qui avoient pour objet la religion, l'extinction des sectes, l'unité & la pureté du culte, lui étoient particulièrement odieuses. Il enveloppoit dans sa haine, toutes les personnes qui s'intéressoient à ces objets respectables, & les peignoit des plus noires couleurs. Qu'a fait l'éditeur de cet ouvrage? Il a réduit à trois petits in-8vo. sept volumes gros in-4to. qui étoient déjà la première réduction de l'abbé de Voisenon. Il a ôté tout ce qui pouvoit offenser certaines familles, & a laissé tout ce qu'il y a de faux, tant sur Louis XIV que le duc de S. Simon haïssoit, que sur madame de Maintenon. Il falloit au contraire (puisqu'il y a déjà les Mémoires en manuscrit dans toutes les bonnes maisons du royaume) laisser les anecdotes des familles & les réfuter, & ôter toutes les injures contre la personne de Louis XIV, que tout le monde fait être fausses.

C'est dans ces trois volumes qu'on est affligé de lire que Louis XIV, par un ordre donné dans un tems rigoureux d'aller à Marly, fut cause d'une prétendue blessure de la duchesse de Bourgogne. On fait dire à ce

grand roi, qui avoit tant de délicatesse dans le sentiment : *Est-ce qu'elle n'a pas déjà un fils ? Quand il mourroit, est-ce que le duc de Berry n'est pas en âge de se marier ? Eh ! que m'importe qui me succede des uns ou des autres..... Elle est blessée, parce qu'elle avoit à l'être, & je ne serai plus contrarié dans mes voyages, & dans tout ce que j'ai envie de faire, par les représentations des médecins & les raisonnemens des matrones ; j'irai & je viendrai à ma fantaisie, & on me laissera en repos* (page 198, tome 1). Tout lecteur conviendra que c'est-là le ton d'un Vandale, & non d'un roi le plus poli de son tems. Quel est donc le fort des rois vivans & défunts ? On épargne les grands de l'état, on ôte leurs anecdotes déshonorantes, & on laisse de pareilles infamies, des calomnies de cette sorte sur le compte des premiers !

C'est dans cet ouvrage que vous lirez au même tome, quelques pages plus haut, page 144, que madame de Maintenon, „ née en „ Amérique, recueillie en France par ma- „ demoiselle de Neuillan, réduite à garder „ les clefs de son grenier, & à voir mesu- „ rer l'avoine des chevaux, épousa le *cul-* „ *de-jatte*, qui voyoit fort bonne compagnie „ en tout genre „. Douze lignes plus bas, & toujours page 144, vous lirez au contraire que madame Scarron fit chez son mari *des connoissances de toutes les sortes*. Enfin vous trouverez, tome 3, page 160, que madame de Maintenon avoit, pour Chamillard, *de l'éloignement* ; & vous lirez, page 61, que madame de Maintenon étoit pour lui.

Voici encore un passage où l'auteur travaille à s'ôter toute croyance par l'absurdité de ses récits. „ Louvois , non content des „ terribles exécutions du Palatinat , voulut „ encore brûler Treves , il le proposa au „ roi comme plus nécessaire encore que ce „ qui avoit été exécuté à Worms & à Spire , „ dont les ennemis avoient fait leurs places d'armes , & qui en feroient une à „ Treves dans une position à notre égard „ bien plus dangereuse. La dispute s'échauffa , sans que le roi pût ou voulût être „ persuadé. On peut juger qu'après sa sortie , madame de Maintenon n'adoucit „ point les choses. A quelques jours de là , „ Louvois , qui avoit le défaut de l'opiniâtreté , & la confiance d'emporter tous „ jours ce qu'il vouloit , vint , à son ordinaire , travailler avec le roi , chez madame de Maintenon. A la fin du travail , „ il lui dit qu'il avoit senti que le scrupule „ étoit la seule raison qui l'eût retenu de „ consentir à une chose aussi nécessaire à son service , qu'étoit l'incendie de Treves ; „ qu'il croyoit lui en rendre un essentiel , „ que de l'en délivrer , en s'en chargeant „ lui-même ; & que , pour cela , sans lui „ en avoir voulu parler , il avoit dépêché „ un courier , avec l'ordre de brûler Treves , à son arrivée. Le roi fut à l'instant , „ & contre son naturel , si transporté de colère , qu'il se jeta sur les pincettes de la „ cheminée , & en alloit charger Louvois , „ sans madame de Maintenon , qui se jeta „ aussi-tôt entre deux , en s'écriant ! Ah ! „ Sire , qu'allez-vous faire ? & lui ôta les

„ pincettes des mains. Louvois cependant
 „ gaignoit la porte; le roi cria après lui pour
 „ le rappeler, & lui dit, les yeux étince-
 „ lans de fureur : dépêchez un courier,
 „ tout de suite, avec un contre-ordre, &
 „ qu'il arrive à tems; & fachez que votre
 „ tête en répond, si on brûle une seule
 „ maison. Louvois, plus mort que vif, s'en
 „ alla sur le champ : ce n'étoit pas dans
 „ l'impatience de dépêcher le contre-ordre.
 „ Il s'étoit bien gardé de laisser partir le
 „ premier courier. Il lui avoit donné ses
 „ dépêches, portant l'ordre de l'incendie;
 „ mais il lui avoit ordonné de l'attendre
 „ tout botté au retour de son travail; il
 „ n'avoit osé hasarder cet ordre, après la
 „ répugnance & le refus du roi à y con-
 „ sentir; & il crut, par cette ruse, que le
 „ roi pourroit être fâché; mais que ce fe-
 „ roit tout. Si la chose se fût ainsi passée,
 „ il faisoit partir le courier, en revenant
 „ de chez lui. Il n'eut donc que la peine
 „ de reprendre ses dépêches, & de faire
 „ débotter son courier „. Sans nous arrê-
 „ ter à l'anecdote de la pincette, il suffit que
 „ tout le conte tombe à faux par-là que Tre-
 „ ves fut réellement brûlé (au moins en partie),
 „ & que par conséquent l'ordre en avoit été
 „ donné. Sa dévastation y est encore tellement
 „ gravée dans l'esprit des habitans, qu'il ne
 „ s'y trouve pas un enfant qui ne rîroit de
 „ ce récit de M. de S. Simon (a).

(a) Le Palatinat fut brûlé deux fois en 1674 & 1688. Treves le fut en 1675, à la suite de la première dévastation décernée contre les frontie-

Une personne qui cherche l'instruction dans l'histoire, éloigne d'elle de pareils ouvrages ; & voilà quelle édition on nous donne des Mémoires de Saint-Simon. Pour en rendre l'édition moins dangereuse, plus instructive, moins déshonorante pour le beau siècle de Louis XIV, un bon François s'est chargé de répondre par des notes, des additions, des explications, aux fausses anecdotes qui sont comprises dans les Mémoires du duc. C'est Saint-Simon mécontent, colere & quelquefois menteur sans le savoir & sans en être persuadé, qui fera corrigé par Dangeau, par les Mémoires de Noailles, de Villars, de Staal, de Berwick, de Saint-Pierre, même

res de l'Allemagne. On dira peut-être qu'il s'agissoit de brûler Treves une seconde fois. Mais d'où venoit cette horreur précisément pour le second incendie ; & cela précisément après que tout le Palatinat eut été brûlé sans horreur ? (Voyez touchant ces deux dévastations le Journal du 15 Mars 1783, p. 409 & suiv ; où se trouve la réfutation des erreurs de M. Beaurain & du P. d'Avrigny). Quant à Treves, voici une anecdote assez remarquable. Un général François, François-Pierre comte de Vignori, après avoir mis le feu en plusieurs endroits, sortoit de la ville pour incendier aussi l'abbaye de Ste. Marie des martyrs ; mais son cheval se précipita en bas d'un pont qui joignoit à la contrescarpe un fort qu'il avoit bâti lui-même ; & l'écrasa en tombant sur lui. On marqua sa mort par ce chronographe tiré du Psaume 32. *faLLaX eqUUs aD faLUteM*. Il paroît cependant que Treves ne fut pas brûlé entièrement, & que la défaite du maréchal de Crequi, au mois d'Août, 1675 en sauva une partie. De-là une procession annuelle, décernée en action de grâces, qui a subsisté jusqu'en 1785.

par l'auteur de la *Vie de Louis XV*, toute hardie qu'elle est. Tant de seigneurs, qui conservent si précieusement les Mémoires de Saint-Simon, feront donc convaincus qu'ils recellent beaucoup de calomnies, & la postérité fera convaincue aussi que tant d'empoisonnemens, de complots pervers, décrits dans ces Mémoires, n'ont existé que dans l'imagination de leur auteur.

L'édition totale des Mémoires de Saint-Simon ne pouvant être empêchée, on la rendra au moins aussi historique qu'il est possible. L'ouvrage deviendra un ouvrage national; le vœu de Duclos sera satisfait; on ne publiera plus, comme dans les trois volumes, des calomnies sans que l'antidote ne se trouve à côté.

En attendant que ce louable projet s'exécute, nous extrairons des *Mémoires* abrégés, quelques passages intéressans où la fidélité de l'historien n'est pas suspecte, & qui peuvent réparer en quelque sorte & effacer ce qu'il a écrit dans des momens d'humeur. Tel est ce portrait de Louis XIV. „ Jusqu'au „ moindre geste, son marcher, son port, „ toute sa contenance, tout mesuré, tout „ décent, noble, grand, majestueux, & tou- „ tefois naturel, à quoi l'habitude & l'a- „ vantage incomparable & unique de toute „ sa figure donnoient une grande facilité; „ aussi, dans les choses sérieuses, les au- „ diences des ambassadeurs, les cérémonies, „ jamais homme n'a tant imposé, & il fal- „ loit commencer par s'accoutumer à le voir, „ si, en le haranguant, on ne vouloit pas „ s'exposer à demeurer court. Les répon-

„ ses , en ces occasions , étoient toujours
 „ courtes , justes , pleines , & très-rarement
 „ sans quelque chose d'obligeant , quelque-
 „ fois même de flatteur , quand les discours
 „ le méritoient. Le respect aussi qu'inspiroit
 „ sa présence , en quelque lieu qu'il fût ,
 „ imposoit silence , & jusqu'à une sorte de
 „ frayeur. „

Qu'on allie , s'il est possible , l'idée qui résulte de ces qualités du monarque , avec le discours qu'on lui fait tenir à Marly , & avec l'anecdote d'un valet , sur lequel on lui fait casser un canne de roseau parce qu'il avoit dérobé un biscuit. On sentira encore mieux la contradiction ou l'incompatibilité de ces aventures avec les traits suivans.

„ Jamais personne ne donna de meilleure
 „ grace , & ne fut mieux augmenter par-là
 „ le prix de ses bienfaits. Jamais personne
 „ ne composa mieux ses paroles , son sourire ,
 „ même jusqu'à ses regards ; il rendit
 „ tout précieux par le choix & la majesté ,
 „ à quoi la rareté & la brièveté de ses discours ajoutoit beaucoup ; s'il les adressoit à quelqu'un , ou de question , ou de chose indifférente , toute l'assistance le regardoit ; c'étoit une distinction dont on s'entretenoit , & qui donnoit toujours une sorte de considération. Il en étoit de même de toutes les attentions & les distinctions , & des préférences qu'il donnoit dans leur proportion. . . . *Jamais il ne lui échappa de dire rien de désobligeant à personne ;*
 „ & , s'il avoit à reprendre , à réprimander ,
 „ ou à corriger , ce qui étoit fort rare ,
 „ c'étoit toujours avec un air plus ou moins

„ de bonté, presque jamais avec sécheresse,
 „ rarement avec colere. Jamais homme si
 „ naturellement poli, & d'une politesse si
 „ fort mesurée, si fort par degrés, ni qui
 „ distinguât mieux l'âge, le mérite, le
 „ rang, & dans ses réponses & dans ses
 „ manieres.

Ce qui suit est encore bien propre à donner une idée avantageuse de ce grand monarque. Combien de rois, combien de particuliers oseroient se flatter du même degré de discrétion, de fidélité & de prudence ?

„ Le secret étoit impénétrable, & jamais
 „ rien ne coûta moins au roi, que de se
 „ taire profondément, & de dissimuler de
 „ même; mais, avec cela, jamais de mensonge;
 „ il se piquoit de tenir parole. Aussi
 „ ne la donnoit-il presque jamais. Pour le
 „ secret d'autrui, il le gardoit aussi religieusement
 „ que le sien. Il étoit même flatté
 „ de certaines confessions & de certaines
 „ confidences, & même des confiances; &
 „ il n'y avoit ni ministres, ni favoris, qui
 „ pussent y donner atteinte. „

Voici une anecdote rapportée par l'auteur, qui contraste étrangement avec des scènes quelconques de vivacité & de colere.

„ Le grand appartement, c'est-à-dire, depuis
 „ la galerie jusqu'à la tribune, étoit
 „ meublé de velours cramoisi avec des crépines
 „ & des franges d'or : un beau matin
 „ elles se trouverent toutes enlevées. Cela
 „ parut un prodige dans un lieu si passant,
 „ si fermé la nuit, & si gardé de jour à
 „ toutes heures; Bontems au désespoir, fit
 „ & fit faire toutes les perquisitions qu'il

put, & toutes sans succès. Cinq ou six
jours après, j'étois au souper du roi ; il
n'y avoit que Daquin, premier médecin,
du roi, entre le roi & moi, & personne
entre moi & la table. Vers l'entremets,
j'apperçois quelque chose de fort gros,
& comme noir, en l'air, que je n'eus
pas le tems, ni de montrer ni de discerner
par la rapidité dont ce paquet tomba
sur la table, devant l'endroit du couvert
du roi, de monsieur & de madame, qui
étoient à Paris, & qui se mettoient tous
jours au bout de la table, à gauche du
roi, le dos aux fenêtres qui donnent sur
la grande cour. Le bruit que cela fit en
tombant, & la pesanteur de la chose,
pença enfoncer la table, & fit bondir les
plats, mais sans en renverser aucun, &
de hasard, cela tomba sur la nappe, &
point dans les plats. Le roi, au coup que
cela fit, tourna la tête à demi ; &, sans
s'émouvoir en aucune façon : *je pense*,
dit-il, *que ce sont mes franges*. C'en étoit
en effet un paquet plus large qu'un cha-
peau de prêtre, avec ses bords tout plats,
& haut en maniere de pyramide mal faite,
d'environ deux pieds. Cela étoit parti de
loin derriere moi, vers la porte mi-
toyenne des deux antichambres ; & un
frangeon détaché en l'air étoit tombé sur
la perruque du roi, que Livry, qui étoit
à sa gauche, apperçut ; il s'approcha du
bout de la table & vit en effet que
c'étoient les franges tortillées en paquet,
& tout le monde les vit comme lui ; cela
fit un moment de murmure. Livry vou-

„ lant ôter ce paquet, y trouva un billet
 „ attaché; il le prit, & laissa le paquet. Le
 „ roi tendit la main, & dit : *voyons*. Li-
 „ vry, avec raison, ne voulut pas; & se
 „ retirant en arriere, le lut tout bas; &
 „ par derriere le roi, le donna à Daquin,
 „ avec qui je le lus entre ses mains. Il y
 „ avoit dedans, d'une écriture contrefaite
 „ & longue, comme d'une femme, ces mots :
 „ *reprends tes franges, Bontems, la peine*
 „ *en passe le plaisir, nos baise-mains au*
 „ *roi*. Il étoit roulé & point fermé; le roi
 „ le voulut encore prendre des mains de
 „ Daquin, qui se recula, frotta le billet,
 „ le tourna & le retourna, puis le montra
 „ au roi sans le lui laisser toucher; le roi
 „ lui dit de le lire tout haut, quoiqu'il le
 „ lût en même tems. *Voilà*, dit-il, *qui est*
 „ *bien insolent*; mais, d'un ton tout uni
 „ & comme historique; il dit après qu'on
 „ ôtât ce paquet : Livry le trouva si pe-
 „ fant, qu'à peine le put-il lever de dessus
 „ la table & le donna à un garçon bleu,
 „ qui vint se présenter; de ce moment, le
 „ roi n'en parla plus; & personne n'osa plus
 „ en rien dire, au moins tout haut; & le
 „ reste de souper se passa comme chose non-
 „ avenue „. Seroit-ce bien là l'homme qui
 „ s'emporte contre ses enfans parce qu'ils sont
 „ malades, & qui bat un valet pour un bis-
 „ cuit ?

Rien peut-être ne suppose avec plus de
 fondement une ame forte, que la régularité,
 qu'un plan de vie sagement ordonné & cons-
 tamment suivi, que cette persévérance sou-
 tenue qui ne donne rien au changement &

au caprice. Les maîtres de la vie Ascétique regardent cette constance comme une espee de martyre , où les envies , les caprices , la légèreté des desirs , la mobilité de l'imagination , le goût de la nouveauté , le dégoût de l'uniformité font abolis par un long sacrifice (a). Louis XIV paroitra bien grand si on le juge d'après cette regle. „ Le roi n'a „ de sa vie manqué la messe qu'une fois à „ l'armée , un jour de grande marche. Il n'a „ fait gras aucun jour maigre , à moins de „ vraie & très-rare incommodité. Quelques „ jours avant le carême , il tenoit un discours public à son lever , par lequel il „ témoignoit qu'il trouveroit fort mauvais „ qu'on donnât à manger gras à personne , „ sous quelque prétexte que ce fût , & ordonnoit au grand prévôt d'y tenir la „ main , & de lui en rendre compte. Il ne „ vouloit pas non plus que ceux qui mangeoient gras , mangeassent ensemble , ni autre chose que bouilli & rôti fort courts , & „ personne n'osoit outrepasser ces défenses ; „ car on s'en feroit bien ressenti. Elles s'étendirent à Paris , où le lieutenant de „ police y veilloit , & lui en rendoit compte. „ Il y avoit douze ou quinze ans qu'il ne

(a) „ Parmi les vertus morales , dit un auteur moderne , il n'y en a pas qui suppose un jugement plus solide & plus de fermeté dans l'ame , que la constance ; qui ait des rapports plus directs avec le seul être immuable ; qui soit plus propre à donner une idée de l'éternité , dont elle est une espee d'esquisse , dont elle représente , sinon l'étendue & la durée , du moins l'égalité & la persévérance. „

„ faisoit plus de carême, que d'abord quatre
 „ jours maigres, puis trois, & les quatre
 „ derniers de la semaine sainte. Alors son
 „ très-petit couvert étoit fort retranché,
 „ les jours qu'il faisoit gras; & le soir au
 „ grand couvert, tout étoit collation; & le
 „ dimanche tout étoit en poisson. Cinq ou
 „ six plats gras tout au plus, tant pour lui,
 „ que pour ceux qui, à sa table, mangeoient
 „ gras. Le vendredi saint, grand couvert;
 „ matin & soir, en légumes sans aucun
 „ poisson, ni à aucune de ses tables. —
 „ Il manquoit peu de sermons, l'avent &
 „ le carême, & aucune des dévotions de
 „ la semaine-sainte, des grandes fêtes, ni
 „ les deux processions du Saint-Sacrement,
 „ ni celle des jours de l'ordre du Saint-
 „ Esprit, ni celle de l'Assomption. Il étoit
 „ très-respectueusement à l'Eglise; à sa
 „ messe, tout le monde étoit obligé de se
 „ mettre à genoux au *Sanctus*, & d'y de-
 „ meurer jusqu'après la communion du prê-
 „ tre; & s'il entendoit le moindre bruit,
 „ ou causer, il le trouvoit fort mauvais. Il
 „ manquoit rarement les saluts, les diman-
 „ ches; s'y trouvoit souvent les jeudis, &
 „ toujours pendant l'octave du Saint-Sacre-
 „ ment „ &c. &c.

Quoique j'aie déjà eu l'occasion de repré-
 senter ce grand roi luttant avec la mort en
 héros chrétien, la voyant arriver & la re-
 cevant avec une magnanimité que la philo-
 sophie profane ne connut jamais *; je crois
 faire plaisir au lecteur d'ajouter ce qu'en
 dit le duc de St. Simon. „ Rien ne parut plus
 „ étonnant que la fermeté constante & tran-

* 15 Oc-
 tobre
 1786, p.
 253.

„ quille du roi , à l'extrémité de sa vie ;
 „ car il est vrai qu'en la quittant , il ne té-
 „ moigna aucun regret , & que l'égalité de
 „ son ame fut toujours à l'épreuve de la
 „ plus légère impatience ; qu'il ne s'impor-
 „ tuna d'aucun ordre à donner , qu'il vit ,
 „ qu'il parla , qu'il régla , qu'il prévint tout ,
 „ avec le même sang froid que tout hom-
 „ me , en bonne santé & très-libre d'esprit ,
 „ auroit pu faire ; que tout se passa jus-
 „ qu'au bout avec cette décence extérieure ,
 „ cette gravité , cette majesté , qui avoient
 „ accompagné toutes les actions de sa vie ;
 „ qu'il y surnagea un air de naturel , de
 „ vérité & de simplicité , qui bannit jus-
 „ qu'aux plus légers soupçons de représen-
 „ tation & de comédie ; de tems en tems ,
 „ dès qu'il étoit libre , & qu'il avoit banni
 „ toute affaire & tous autres soins , il étoit
 „ uniquement occupé de Dieu , de son sa-
 „ lut , de son néant , jusqu'à lui être échappé
 „ quelquefois de dire : *du tems que j'étois*
 „ *roi.* — Absorbé d'avance en ce grand
 „ avenir , où il se croyoit si près d'entrer ,
 „ avec un détachement sans regret , avec
 „ une humilité sans bassesse , avec un mé-
 „ pris de tout ce qui n'étoit plus pour lui ,
 „ avec une bonté & une possession de son
 „ ame , il consolait ses valets intérieurs qu'il
 „ voyoit pleurer , il forma le spectacle le
 „ plus touchant ; & , ce qui le rendit ad-
 „ mirable , c'est qu'il le soutint toujours
 „ tout entier & toujours avec le même fen-
 „ timent sans la moindre terreur , témoi-
 „ gnant une confiance en Dieu , dira-t-on ,
 „ toute entiere , sans doute , sans inquiétude ,
 „ mais

„ mais fondée sur sa miséricorde & sur le
 „ sang de Jesus-Christ, avec une résigna-
 „ tion pareille sur son état personnel, sur
 „ sa durée, & regrettant de ne pas souffrir.
 „ Qui n'admira une fin si supérieure & en
 „ même tems si chrétienne? „

On trouve dans ces *Mémoires* divers détails touchant le fameux maréchal - ferrant de Salon : anecdote rapportée dans tous les *Mémoires* du tems, & depuis peu dans la *Vie* du Dauphin, duc de Bourgogne. Comme elle s'est passée dans un siècle & à une cour où la crédulité n'avoit pas accès, & qu'elle sert d'ailleurs à expliquer plusieurs choses qui sans cela resteroient dans une obscurité profonde, il n'est pas inutile de la faire connoître. „ Un événement singulier fit beau-
 „ coup raisonner tout le monde. Il arriva
 „ tout droit à Versailles un maréchal de la
 „ petite ville de Salon, en Provence, qui
 „ s'adressa à Brisac, major des gardes du
 „ roi, pour être conduit au roi, à qui il
 „ vouloit parler en particulier; il ne se re-
 „ buta point des rebuffades qu'il reçut, &
 „ fit tant, que le roi en fut informé, & lui
 „ fit dire qu'il ne parloit pas ainsi à tout
 „ le monde. Le maréchal insista, dit que,
 „ s'il voyoit le roi, il lui diroit des choses
 „ si secretes & tellement connues de lui
 „ seul, qu'il verroit bien qu'il avoit mission
 „ pour lui parler, & pour lui dire des choses importantes; qu'en attendant, au
 „ moins, il desiroit d'être interrogé, &
 „ qu'il demandoit à être renvoyé à un de
 „ ses ministres d'état. „

„ Là-dessus, le roi lui fit dire d'aller
 Tome II.

” trouver Barbésieux, à qui il avoit donné
” ordre de l’entendre ; ce qui surprit beau-
” coup, c’est que ce maréchal, qui ne fai-
” soit que d’arriver, & qui n’étoit jamais
” sorti de son pays, ni de son métier, ne
” voulut point de Barbésieux, & répondit
” tout de suite qu’il avoit demandé à être
” renvoyé à un ministre d’état, que Bar-
” bésieux ne l’étoit point, & qu’il ne par-
” leroit qu’à un ministre ; sur cela, le roi
” nomma Pomponne ; & le maréchal, sans
” faire difficulté, ni de réponse, l’alla
” trouver. ”

” Ce qu’on fut de l’histoire est fort court ;
” le voici. Cet homme revenant tard de de-
” hors, se trouva investi d’une grande lu-
” mière auprès d’un arbre, près de Salon.
” Une personne vêtue de blanc, & par-
” dessus à la royale, belle, blonde, & fort
” éclatante, l’appella par son nom, & lui
” dit de la bien écouter, lui parla plus
” d’une demi-heure, lui confia qu’elle étoit
” la reine, qui avoit été l’épouse du roi,
” lui ordonna de l’aller trouver, & de lui
” dire les choses qu’elle lui avoit commu-
” niquées ; que Dieu l’aideroit dans tout
” son voyage ; & qu’à une chose secrète
” qu’il diroit au roi, & que le roi seul au
” monde favoit, & qui ne pouvoit être
” sue que de lui, il reconnoitroit la vérité
” de tout ce qu’il avoit à lui apprendre ;
” que, si d’abord il ne pouvoit parler au
” roi, il demandât à parler à un de ses
” ministres d’état, & que sur-tout il ne com-
” muniquât rien aux autres, quels qu’ils fus-
” sent, & qu’il réservât certaines choses pour

„ le roi tout seul ; qu'il partit promptement ,
 „ & qu'il exécutât ce qui lui étoit ordon-
 „ né , hardiment & diligemment ; & qu'il
 „ s'assurât qu'il seroit puni de mort , s'il
 „ négligeoit de s'acquitter de la commif-
 „ sion. ”

„ Le maréchal promit tout ; & aussi-tôt
 „ la reine disparut ; & il se trouva dans
 „ l'obscurité auprès de son arbre ; il s'y
 „ coucha au pied , ne sachant s'il révoit ou
 „ étoit éveillé , & s'en alla après chez lui ,
 „ persuadé que c'étoit une illusion & une
 „ folie dont il ne se vanta à personne. ,

„ A deux jours de-là , passant au même
 „ endroit , la même vision lui arriva en-
 „ core , & les mêmes propos lui furent tenus ;
 „ il y eut de plus des reproches de
 „ son doute & des menaces réitérées , &
 „ pour fin , d'aller dire à l'intendant de
 „ Provence ce qu'il avoit vu , & l'ordre
 „ qu'il avoit reçu d'aller à Versailles , &
 „ que sûrement il lui fourniroit de quoi
 „ faire son voyage. ”

„ A cette fois , le maréchal demeura con-
 „ vaincu ; mais flottant entre la crainte des
 „ menaces & les difficultés de l'exécution ,
 „ il ne fut à quoi se résoudre , gardant tou-
 „ jours le silence de ce qui lui étoit arrivé ;
 „ il demeura huit jours dans cette per-
 „ plexité ; enfin , comme résolu de ne point
 „ faire le voyage , & repassant par le même
 „ endroit , il vit & entendit encore des me-
 „ naces si effrayantes , qu'il ne songea plus
 „ qu'à partir. A deux jours de-là , il fut
 „ trouver , à Aix , l'intendant de Provence ,
 „ qui , sans balancer , l'exhorta à suivre son

„ voyage, & lui donna de quoi le faire
 „ dans une voiture publique. On n'en a
 „ jamais su davantage. „

„ Il entretenit trois fois monsieur de Pom-
 „ pone, & fut, à chaque fois, plus de
 „ deux heures avec lui. Monsieur de Pom-
 „ pone en rendit compte au roi en parti-
 „ culier, qui voulut que Pompone en parlât
 „ plus amplement au conseil d'état, où mon-
 „ seigneur n'étoit point; & où il n'y avoit
 „ que les ministres qui lors, outre lui,
 „ étoient le duc de Beauvilliers, Pontchar-
 „ train & Torcy, & nul autre. Ce conseil
 „ fut long, peut-être y parla-t-on aussi d'au-
 „ tre chose après; ce qui arriva ensuite,
 „ fut que le roi voulut entretenir le maré-
 „ chal, il ne s'en cacha point; il le vit
 „ dans ses cabinets, & le fit monter par le
 „ petit degré qui est sur la cour de marbre,
 „ par où il passe pour aller à la messe, ou
 „ se promener. „

„ Quelques jours après, il le vit encore
 „ de même; &, à chaque fois, il resta plus
 „ d'une heure avec lui, & prit garde que
 „ personne ne fût à portée d'eux. Le len-
 „ demain de la première fois qu'il l'eut en-
 „ tretenue, comme il descendoit par ce même
 „ petit escalier pour aller à la chasse, mon-
 „ sieur de Duras, qui avoit le bâton, &
 „ qui étoit sur le pied d'une considération
 „ & d'une liberté à dire au roi tout ce qu'il
 „ lui plaisoit, se mit à parler de ce maré-
 „ chal avec mépris, & à dire le mauvais
 „ proverbe, que c'étoit un fou, ou que le
 „ roi n'étoit pas noble. A ce mot, le roi
 „ s'arrêta, &, se tournant au maréchal de

„ Duras, ce qu'il ne faisoit presque jamais
 „ en marchant : *Si cela est*, lui dit-il, *je*
 „ *ne suis pas noble ; car je l'ai entretenu*
 „ *long tems : il m'a parlé de fort bon sens ;*
 „ *& je vous assure qu'il est loin d'être fou.*
 „ Ces derniers mots furent prononcés avec
 „ une gravité imposante, qui surprit fort
 „ l'assistance. „

„ Après le second entretien, le roi con-
 „ vint que cet homme lui avoit dit une
 „ chose qui lui étoit arrivée, il y avoit plus
 „ de vingt ans, & que lui seul savoit, parce
 „ qu'il ne l'avoit jamais dite à qui que ce
 „ soit ; & il ajouta que c'étoit un fantôme
 „ qu'il avoit vu dans la forêt de Saint-
 „ Germain (a), & dont il étoit sûr de n'a-
 „ voir jamais parlé. Il s'expliqua encore plu-
 „ sieurs fois très-favorablement sur ce ma-
 „ réchal, qui étoit défrayé de tout par ses
 „ ordres, qui fut renvoyé aux dépens du
 „ roi, qui lui fit donner assez d'argent outre
 „ sa dépense, & qui fit écrire à l'intendant
 „ de Provence de le protéger particulié-
 „ ment, & d'avoir soin que, sans le tirer
 „ de son état & de son métier, il ne man-
 „ quât de rien le reste de sa vie. „

„ Ce qu'il y a de plus marqué, c'est qu'au-
 „ cun des ministres d'alors n'a jamais voulu
 „ parler là-dessus ; leurs amis les plus inti-
 „ mes les ont poussés & tournés en tout
 „ sens & à plusieurs reprises, sans avoir pu

(a) Dans la *Vie* du dauphin duc de Bourgogne,
 il est dit que c'étoit dans la forêt de Fontaine-
 bleau ; & le spectre y est nommé *une figure in-*
définissable.

29 en arracher un mot : tous d'un même lan-
 29 gage leur ont donné le change , se font
 29 mis à rire & à plaisanter sans jamais for-
 29 tir de ce cercle ni informer cette surface
 29 d'une ligne : cela m'est arrivé avec mon-
 29 sieur de Beauvilliers & monsieur de Pont-
 29 chartrain ; & je fais par leurs plus inti-
 29 mes & leurs plus familiers , qu'ils n'en
 29 ont rien tiré davantage , & pareillement
 29 de ceux de monsieur de Pomponne & de
 29 Torcy. Ce maréchal , qui étoit un homme
 29 d'environ cinquante ans , qui avoit une
 29 famille bien fâmée dans son pays , montra
 29 beaucoup de bon sens dans sa simplicité ,
 29 de défintéressement & de modestie. Il
 29 trouvoit toujours qu'on lui donnoit trop ,
 29 ne parut d'aucune curiosité ; & , dès qu'il
 29 eut achevé de voir le roi & monsieur de
 29 Pomponne , il parut empressé de s'en re-
 29 tourner , & dit que , content d'avoir ac-
 29 compli sa mission , il n'avoit plus rien à
 29 faire que de s'en retourner chez lui.

29 „ Ceux qui en avoient soin , firent tout
 29 ce qu'ils purent pour en tirer quelque
 29 chose ; il ne répondoit rien , ou disoit :
 29 il m'est défendu de parler , & coupoit
 29 court , sans se laisser émouvoir en rien
 29 de ce qu'il étoit auparavant , ne parloit
 29 ni de Paris , ni de la cour , répondoit
 29 deux mots à ceux qui l'interrogeoient ,
 29 & montrait qu'il n'aimoit pas à être ques-
 29 tionné , & sur ce qu'il avoit été faire ,
 29 pas un mot que ce que je viens de rap-
 29 porter ; sur-tout nulle vanterie ; il ne se
 29 laissoit pas entamer sur les audiences qu'il
 29 avoit obtenues , & se contentoit de se

„ louer du roi qu'il avoit vu ; mais en deux
 „ mots, fans laisser entendre s'il l'avoit vu
 „ en habits royaux, ou d'une autre maniere,
 „ & ne voulant jamais s'expliquer sur mon-
 „ sieur de Pomponne ; & , quand on lui en
 „ parloit, il répondoit qu'il avoit vu un
 „ ministre, fans s'expliquer comment, ni
 „ combien de fois ; qu'il ne le connoissoit
 „ pas ; puis il se taisoit, fans qu'on pût lui
 „ en faire dire davantage. Il reprit son mê-
 „ tier, & a vécu depuis à son ordinaire ;
 „ c'est ce que les premiers de la Provence
 „ en ont rapporté, & ce que m'en a dit
 „ l'archevêque d'Arles, qui passoit quelque
 „ tems, tous les ans, à Salon, qui est la
 „ maison de campagne de l'archevêque,
 „ ainsi que le lieu de la naissance & de la
 „ sépulture du fameux Nostradamus. „

„ Il n'en faut pas tant pour beaucoup
 „ faire raisonner le monde ; on raisonna
 „ donc beaucoup, fans avoir pu rien trou-
 „ ver, ou qu'aucune suite de ce singulier
 „ voyage ait pu satisfaire les fureteurs. „

Il se trouve dans cette relation quelques
 légères différences, d'avec celle que donne
 de la même aventure, l'auteur de la *Vie du*
dauphin duc de Bourgogne ; mais elles se
 réunissent pour le fond. Il y a dans ce der-
 nier ouvrage quelques anecdotes qui pa-
 roissent avoir du rapport à l'histoire de ce
 maréchal, qui seule semble pouvoir les ex-
 pliquer. Telle est la suivante. „ Louis XIV
 „ avoit assez de confiance dans la sagesse
 „ & la discrétion du dauphin, pour s'ou-
 „ vrir à lui sur certaines affaires les plus
 „ secretes, qui ne se traitent pas même dans

Vie du
dauphin.
 Tome 2.
 p. 113.

„ le conseil. *Le roi*, dit ce prince, *peu de*
 „ *jours après la mort de monseigneur, me*
 „ *donna sous la foi du secret la plus grande*
 „ *marque de confiance qu'un pere puisse don-*
 „ *ner à son fils ; & qui ne sortira jamais*
 „ *de ma mémoire. Je lui fis, sur ce qu'il*
 „ *me disoit, une question ultérieure touchant*
 „ *laquelle il ne jugea pas à propos de me*
 „ *satisfaire ; & il me dit, avec une démonst-*
 „ *ration de tendresse qui me toucha jusqu'aux*
 „ *larmes : JE VOUS EN AI DIT ASSEZ,*
 „ *MON FILS, POUR VOTRE INSTRUCTION,*
 „ *JE DOIS GARDER LE RESTE POUR LA*
 „ *MIENNÉ.... Qui ne craindra vos juge-*
 „ *mens, ô mon Dieu !* „

Ce n'est encore qu'à cela qu'on peut rapporter ce que dit Louis XIV, en l'année 1700, après avoir consenti à assurer à son petit-fils la couronne d'Espagne. Savoir

Vie du
dauph.
 T. 2. p.
 122.

„ *Qu'il ne met sa confiance ni dans sa force,*
 „ *ni dans sa nombreuse postérité ; & que,*
 „ *les jugemens de Dieu étant impénétrables,*
 „ *il envisagé comme une chose possible, un*
 „ *triste avenir qu'il prie le ciel d'éloigner.* „

Dans les *Mémoires du maréchal de Villars*, il y a un passage qui semble avoir rapport au même événement. „ L'année 1712 „ commença sous les auspices les plus fâcheux. Le pere, la mere, un enfant enlevés en huit jours, & enfermés dans le même cercueil. Le duc d'Anjou, qui est actuellement notre roi, ne fut sauvé que parce qu'on lui fit moins de remede qu'aux autres. Le roi supporta ces malheurs avec un courage héroïque, donnant lui-même les ordres, & réglant le cérémonial qui,

„ dans les cours , & sur-tout en France , est
 „ une affaire d'état : mais la première fois
 „ que j'eus l'honneur de le voir à Marly ,
 „ après ces fâcheux événemens , la fermeté
 „ du monarque fit place à la sensibilité de
 „ l'homme. Il laissa échapper des larmes ,
 „ & me dit d'un ton pénétré , qui m'at-
 „ tendrit : *Vous voyez mon état , M. le ma-*
 „ *réchal ; il y a peu d'exemples de ce qui*
 „ *m'arrive , & que l'on perde dans la même*
 „ *semaine son petit-fils , sa petite belle-fille*
 „ *& leur fils , tous de très-grande espéran-*
 „ *ce , & très-tendrement aimés. Dieu me*
 „ *punit : je l'ai bien mérité. J'en souffrirai*
 „ *moins dans l'autre monde. (a)*

(a) Ces paroles de Louis XIV , peuvent sans
 doute n'être que l'expression de la résignation
 chrétienne , sans supposer aucune préparation ni
 d'avertissement préalable : mais peut-être en ju-
 gera-t-on autrement par l'ensemble de cette his-
 toire , & sur-tout en combinant ces paroles avec
 les réflexions suivantes de l'auteur de la *Vie* du
 dauphin. „ On ne connoissoit plus d'autre sujet
 „ d'entretiens , & chacun se perdoit dans ses
 „ conjectures. Du choc de mille opinions bisar-
 „ res résulta l'opinion qui prit depuis faveur ,
 „ & qui s'accrédita parmi le peuple : que Mi-
 „ chel étoit venu annoncer à Louis XIV , comme
 „ Nathan à David : que Dieu auroit égard à la
 „ pénitence qu'il faisoit alors ; mais qu'en expia-
 „ tion du scandale qu'il avoit donné à ses peup-
 „ les , dans les jours de sa jeunesse , il verroit
 „ aussi sa puissance aussi abaissée qu'elle étoit alors
 „ élevée : que la guerre & la famine désoleroient
 „ ses états , & qu'il assisteroit lui-même aux fu-
 „ nérailles de sa nombreuse postérité , dont à peine
 „ il échapperoit un foible rejeton. — Ce que
 „ nous avons de plus certain à cet égard , c'est

Tome 2,
 P. 119.

Si les *Mémoires* du duc de S. Simon suffisent pour réfuter ce que ces mêmes *Mémoires* contiennent de contraire à la gloire de Louis XIV ; ils réfutent également la manière leste & indécente dont l'auteur parle de madame de Maintenon. Les propos que nous avons rapportés ci-dessus, sont certainement faux, ou bien la fausseté se trouve dans ceux-ci. „ Au milieu de l'hiver qui
 „ suivit la mort de la reine, l'état de cette
 „ femme à la cour, annonça un rang & une
 „ faveur, sur lesquels personne ne prit le
 „ change, sans que sa vertu en reçût la
 „ moindre atteinte.... Dans cette élévation,
 „ cette femme fut étonnante, & elle fut
 „ conserver son crédit sans lacune, sans nuage
 „ le plus léger, plus de trente ans entiers,
 „ & même trente-deux. C'étoit une femme
 „ de beaucoup d'esprit ; les meilleures com-
 „ pagnies où elle avoit d'abord été souf-
 „ ferte, & dont bientôt elle fit le plaisir,
 „ l'avoient fort polie & ornée de la science
 „ du monde. Ses divers états l'avoient ren-
 „ due insinuante, complaisante, cherchant

„ qu'il est peu d'exemples, s'il en est, dans l'an-
 „ tiquité, qu'un prince, après un cours de prof-
 „ pérités aussi flatteuses que l'avoient été celles
 „ de Louis-le-Grand, eût reçu, avec autant de
 „ résignation & de constance que ce monarque,
 „ la dure leçon de l'adversité. Les guerres mal-
 „ heureuses, les horreurs de la famine, la perte,
 „ de ses enfans, rien ne l'ébranla, rien même
 „ ne parut l'étonner ; mais que cette force, cette
 „ grandeur d'ame dans ses malheurs, eût été
 „ préparée par la connoissance anticipée que lui
 „ avoit donnée le maréchal de Salon, c'est ce
 „ qui est permis de révoquer en doute. „

„ à plaisir, une grace incomparable en tout,
 „ un air d'aïfance, de retenue & de respect,
 „ qui, par sa longue habitude, lui étoit
 „ devenu naturel, aidoient merveilleusement
 „ ses talens, avec un langage doux, juste,
 „ en bons termes, & naturellement éloquent
 „ & court. Elle fit goûter à Louis XIV les
 „ délices d'une amitié pure, & ne cessa de
 „ lui rendre sa société intéressante & né-
 „ cessaire. „

„ Les gens de madame de Maintenon
 „ (car tout est curieux sur cette femme cé-
 „ lebre) étoient en très-petit nombre, peu
 „ répandus, modestes, respectueux, hum-
 „ bles, silencieux, & ne s'en firent jamais
 „ accroire. C'étoit l'air de la maison; & ils
 „ n'y seroient pas demeurés sans cela. Ils
 „ y faisoient, avec le tems, une fortune
 „ modérée, suivant leur état, & qui ne pou-
 „ voit donner d'envie, ni occasion de par-
 „ ler. Tous demeuroient dans une obscu-
 „ rité plus ou moins aïsée. Les femmes pas-
 „ soient leur vie enfermées chez elle : non
 „ seulement elle ne vouloit point qu'elles
 „ sortissent; mais elle les empêchoit de re-
 „ cevoir personne; & la fortune qu'elle leur
 „ faisoit étoit courte & rare. „

„ Elle se retira à Saint-Cyr, au moment
 „ même de la mort du roi, & eut le bon
 „ sens de s'y réputer morte au monde, &
 „ de n'avoir jamais mis le pied depuis hors
 „ de la clôture de cette maison. Elle ne vou-
 „ lut voir personne du dehors, un très-petit
 „ nombre excepté, rien demander, ni recom-
 „ mander personne, ni se mêler de rien où
 „ son nom pût être mêlé. „

En voilà assez pour justifier madame de Maintenon, comme ce que nous avons dit auparavant suffit pour rétablir la véritable idée que l'histoire nous donne de Louis XIV (a) Le mécontentement du duc de S. Simon, le ressentiment qu'il conservoit, en bon courtisan, de certaines aventures qui n'avoient point répondu à ses prétentions, font la source de ce qu'il y a d'apre, de satyrique, d'exagéré & de faux dans ses mémoires. De-là encore son affection pour les jansénistes & pour les calvinistes : Louis XIV

(a) Je dois observer encore que si l'anecdote de madame la duchesse de Bourgogne, est réelle; si dans ce que M. de S. Simon dit de l'humeur que le roi témoigna au sujet des alarmes & des plaintes qui en résulterent, il n'y a point d'exagération; c'est un moment unique dans la vie de ce grand prince, & tellement opposé à son caractère, que suivant M. de S. Simon, on ne put revenir de l'étonnement qu'il produisit, & que le roi lui-même parut s'en repentir dans le moment même. „ Un silence à entendre une „ fourmi marcher, à cette espece de fortie; on „ baissoit les yeux; à peine osoit-on respirer. „ Chacun demeura stupéfait; jusqu'aux gens des „ bâtimens & aux jardiniers demeurèrent im- „ mobiles. Ce silence dura plus d'un quart- „ d'heure; le roi le rompit, appuyé sur la ba- „ lustrade pour parler d'une carpe; personne ne „ répondit. Il adressa, après, la parole sur ces „ carpes à des gens des bâtimens, qui ne sou- „ tinrent pas la conversation à l'ordinaire; il ne „ fut question que des carpes avec eux; tout fut „ languissant; & le roi s'en alla quelque tems „ après. Dès que nous osâmes nous regarder „ hors de sa vue, nos yeux se rencontrèrent, „ se dirent tout; tout ce qui se trouva là de „ gens furent, pour ce moment, les confidens „ les uns des autres. On admira, on s'étonna. „

ne les aimant pas, il étoit naturel que le duc de S. Simon les prit en amitié. De-là les éloges donnés au duc régent & à son gouvernement, & un aveuglement qui va jusqu'à applaudir à l'enlèvement du duc de Villeroy, gouverneur du jeune roi, démarche la plus illégale & la plus tyrannique qu'un régent puisse se permettre. Avec tout cela il y a dans ces *Mémoires* un langage de religion, d'honneur, de vertu, & de bonhomie, qui donne une idée favorable du caractère de l'auteur, & prouve assez qu'il ne s'égare que par l'impulsion de quelque chagrin secret. Aussi ces *Mémoires* se font-ils lire avec plaisir par les gens de bien, charmés de retrouver un langage dont les historiens modernes ne fournissent plus d'exemple.



Essai sur l'histoire Naturelle des roches de Trapp, contenant leur analyse & des recherches sur leurs caractères distinctifs, &c. &c., par M. Faujas de St.-Fond.
A Paris, chez Cuchet, 1788. 1 vol. in-12.

QUOIQUE bornée à un point particulier de lithologie, cette dissertation a son mérite. Il peut se faire qu'elle intéressera peu dans un moment où l'histoire Naturelle est perdue de vue, & où toutes les spéculations se tournent vers la législation & la politique : mais les goûts ont leurs périodes comme les autres choses humaines, & le tems reviendra où l'on s'empressera de savoir ce que c'est que la pierre de Trapp, comme on parloit autrefois avec enthousiasme.

fiatme des basaltes & du piperino. Le Trapp est une pierre que les Suédois ont les premiers connue & décrite. Elle offre, dans quelques circonstances, des especes de marches ou gradins, ce qui lui a fait donner le nom de Trapp qui, dans la langue Suédoise, signifie escalier.

L'épidémie du volcanisme n'a pas manqué de s'emparer du Trapp, & d'en faire une espece de lave, comme des basaltes & de tant d'autres pierres qui n'ont rien de commun avec l'action du feu. Je ne dirai rien du retrait * ou des autres causes qui peuvent avoir ainsi gradué le Trapp; il me suffit de remarquer que M. Faujas de St. Fond, un des plus zélés volcanistes qui soient au monde *, s'oppose fortement à ceux qui ont voulu volcaniser le Trapp; il ne veut absolument pas qu'il soit un produit de volcan; & si mon avis peut être quelque chose en cette matiere, je crois fortement qu'il a raison. Mais ce qu'il y a d'embarrassant dans la décision de M. Faujas, c'est que ce n'est pas par la nature du Trapp, mais par son emplacement qu'il décide la question; & si cet emplacement devenoit favorable au volcanisme, il ne manqueroit pas de changer de sentiment.

„ Toutes les fois que les Trapps existeront
 „ au milieu de ces roches formées dans
 „ le sein des mers, à des époques qui se
 „ perdent dans la nuit des tems (a), & que

(a) Selon les calculs arbitraires de l'auteur. Comme s'il falloit tant de siecles pour former les plus consistantes formes de pierres en tout genre. Plus d'une fois nous avons démontré le contraire par des faits visibles.

„ les couches ou les filons de Trapp ren-
„ fermeront des mines , ou bien se trouve-
„ ront en contact avec des matieres que le
„ feu auroit altérées , & qui cependant sont
„ intactes & saines ; dès-lors quelque res-
„ semblance que ces Trapps puissent avoir
„ avec le basalte & autres produits des vol-
„ cans , ils n'en sont pas moins l'ouvrage
„ de l'eau ; & le naturaliste ne s'y laissera
„ jamais tromper „. Voilà donc des pierres
qui ressemblent parfaitement *au basalte &
autres productions des volcans* , & qui cepen-
dant *sont l'ouvrage de l'eau*. Quel terrible
argument contre tant de conquêtes des vol-
canistes ! Mais que dire de cet épiphoneme :
Le naturaliste ne s'y laissera jamais tromper ?
Que diroit-on du pêcheur qui ne distingue-
roit les poissons des oiseaux que lorsqu'il
les trouve dans l'eau ? Le boursoufflé lan-
gage qui suit , est tout aussi ridicule. „ Tel
„ fera toujours le grand avantage qu'aura
„ celui que l'amour de la science conduit
„ sur les montagnes ou dans l'intérieur des
„ mines. Il aura toute supériorité sur celui
„ qui n'est jamais sorti d'un cabinet. Ceci
„ a été dit long-tems avant moi ; mais il
„ est nécessaire de le répéter de tems en
„ tems pour l'avantage de la science , &
„ pour quelques-uns de MM. les profes-
„ seurs de minéralogie & d'histoire Natu-
„ relle , qui ne veulent pas se persuader
„ qu'il est nécessaire d'étudier au moins un
„ peu la nature , lorsqu'on a la prétention
„ de dévoiler ses richesses & de démontrer
„ ses plus secretes opérations „. Que pen-
ser de ces pantalonades après les toutes sim-
ples réflexions que nous venons de faire ?

 LA MOUCHE ET L'ARAIGNÉE.

Fable.

A quoi s'occupe ma voisine ?
 Mieux vaudroit prendre du repos.
 Plus j'y pense & moins j'imagine
 L'utilité de ses travaux.
 Ainsi parloit la mouche peu sensée
 En voyant l'active araignée
 Tendre ses dangereux réseaux.
 Pour mieux braver la filandière
 Ajoutant l'audace aux propos,
 Elle passe, repasse, en avant, en arrière,
 Rompt quelques fils que l'habile ouvrière
 Remplça par de fils nouveaux.
 Notre mouche, suivant son humeur vagabonde,
 Part & s'en va courir le monde
 Bourdonnant sa prouesse en cent lieux différens.
 Dame Arachné, pendant ce tems,
 Acheva le tiffu perfide
 Où la mouche le lendemain
 S'élançant d'un vol intrépide
 Rencontra sa honte & sa fin.

 Que de leçons dans cette fable !
 Les étourdis, les ignorans,
 Les fanfarons, les conquérans
 Y peuvent trouver tous un avis profitable.





NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 2 Avril*). On a fait fortir de l'arsenal la première division de la grande flotte, composée de 8 vaisseaux de ligne & de 4 frégates qui mouilloient actuellement dans le canal, & qui, dit-on, doit mettre à la voile au premier vent favorable; mais il est probable que ce n'est-là qu'un bruit répandu par le ministère, & que cette division restera où elle est jusqu'au mois de Mai prochain. On travaille en toute diligence à tirer également de l'arsenal la seconde division qui sera de la même force. Cependant on remarque que les travaux & les préparatifs de l'escadre légère se ralentissent depuis quelques jours; ce qui répand quelque doute sur l'expédition à laquelle on l'avoit destinée. Au milieu de ces grands préparatifs pour mettre les forces maritimes de l'empire dans l'état le plus respectable, la cour s'occupe d'une diversion puissante qu'elle médite de faire du côté du Cuban. En conséquence elle vient d'expédier quelques capidgi-bachis pour engager les princes de la Géorgie à vouloir coopérer avec leurs armées au grand ouvrage de battre & d'humilier les dangereux ennemis du Croissant, & tous les bachas

qui avoifinent les états de ces princes ont ordre de lever le plus de foldats qu'ils pourront , & de les mener fur les bords du Cuban. Pour subvenir aux frais énormes que ces vaffes projets vont occafionner , on prétend que le Sultan s'eft enfin déterminé à fournir 20 millions de piaftres de fon trésor particulier ; d'autres réduifent cette fomme à la moitié , ce qui eft affez probable ; & c'eft en conféquence que le grand-feigneur a déjà fait fufpendre toutes les dépenses extraordinaires dans le ferrail.

On parle ici hautement des ordres ftricts & preffans que S. H. doit avoir donnés au grand-amiral & au grand-vifir de reprendre Oczakow , en leur faifant fignifier en même tems que ce ne fera que par ce feul moyen qu'ils pourront fauver leur réputation & leur tête. D'après les mêmes ordres il eft décidément queftion de l'expédition de deux armées au de-là du Danube , la premiere fous le commandement du grand-vifir , qui doit traverser la Moldavie & la Bessarabie , & entreprendre le fiege d'Oczakow : on la porte à 100 mille combattans. La feconde fous les ordres d'un séraskier doit tenir en échec les forces des alliés en Moldavie , & par ce moyen couvrir les opérations de l'armée principale. Les forces maritimes s'ouvriront un paffage du côté de Berezan pour détruire les flottilles Rufles & battre la place du côté de la mer La quantité des munitions de toute efpece qu'on ramaffe de toute part pour ce double objet , eft immense. Elles feront chargées avec toutes les provifions de bouche à bord de la flotte du capitan-bacha , pour

être fournies à l'armée de terre, ainsi que la grosse artillerie dont le transport par la Bessarabie souffriroit trop de difficultés. On donne en outre 30 mille hommes de troupes de débarquement au grand-amiral, sans cependant qu'on ait aucune certitude à cet égard.

On ne fait pas exactement ce qui en est des négociations de paix qui ont été entamées, parce que réellement le secret de notre ministère est impénétrable à cet égard; mais on peut assurer que la Porte n'y a point encore jusqu'ici entièrement renoncé; il semble même qu'elle se plaît particulièrement à entretenir la correspondance avec la cour de Vienne. Du reste à en juger par la conduite extérieure des ministres de la maison de Bourbon, ils n'ont pas lieu de se vanter du succès de leurs bons offices; & il n'y a pas apparence que l'état présent des choses change avant le mois d'Octobre prochain.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (*le 1 Mai*). Il n'est plus apparent que notre cour puisse éviter la guerre contre la Suede; & déjà l'on voit des mouvemens, qui annoncent de ce côté-là une campagne prochaine. Le régiment de Jambourg, cuirassiers, s'est mis en marche le 14 pour l'armée de Finlande, dont le général de Muschin-Puschkin aura de nouveau le commandement. Il en prendra demain la route avec le général de Michelson. Le vice-amiral de Muschin-Puschkin est parti cette semaine pour Revel. La nombreuse flotte de Cronstadt est prête à sortir, dès

que la navigation dans la Baltique sera praticable pour des vaisseaux de guerre.

ALGER (*le 29 Avril*). Les secours fournis par cette régence, en argent comptant, à la sublime Porte, montent à une somme très-considérable; elle se propose d'y en ajouter d'autres non moins importans. Une division de ses troupes doit être envoyée à Candie pour la défendre en cas d'attaque; six de nos gros chebecs & deux barques croiseront aussi dans ces mers, tant pour assurer le commerce d'Egypte, que pour purger l'Archipel de cette foule de pirates qui, sous de feints pavillons des deux cours impériales, attaquent les vaisseaux marchands de toutes les nations, en massacrent les équipages lorsqu'ils peuvent s'en rendre maîtres, & les font couler à fond après les avoir pillés. On fait tous les préparatifs nécessaires pour ce double objet. Les différens, qui s'étoient élevés entre la cour de Maroc & cette régence, paroissent être assoupis; la bonne harmonie est rétablie, & le commerce entre les sujets des deux états, a repris son cours.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 7 Mai*). Avant-hier, il n'y eut point de session à cause d'une indisposition survenue au roi, dont la santé est toujours chancelante. — Dans la session d'hier qui fut la 68me, on lut beaucoup de lettres concer nante prétendu soulèvement des payfans Schismatiques. Ensuite on s'entretint du général d'artillerie Potocki, & de la résolution qu'il a prise de se démettre du com-

mandement de la division de troupes confiée à ses ordres dans l'Ukraine. Le roi dit qu'il avoit écrit à ce digne patriote & qu'il espéroit qu'eu égard à ses instances, il renoncera à ce dessein. — Hier arriva ici l'avis que l'officier envoyé à Szluck en Lithuanie, pour y arrêter l'évêque grec de Pereskaw, s'étoit aquité de sa commission. Il surprit ce fanatique dans sa chambre, ayant devant lui une douzaine de pistolets chargés. On le conduisit à Nieswic, forteresse appartenante au prince de Radziwil, d'où il sera transporté ici.

La note remise, le 6 Avril, aux états de Pologne, par le comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie, a été communiquée au ministère de Berlin, par le prince Czartoryski, envoyé-extraordinaire du roi & de la république de Pologne. Cette communication a été accompagnée de la note qui suit.

„ Le souffigné, en vertu des ordres qu'il vient de recevoir, a l'honneur de présenter cette note à L. Exc. messieurs les comtes de Finkenstein & de Hertzberg. Les sérénissimes états de la république étant encore dans l'attente d'une réponse de la part de la cour impériale de Russie, à leur demande en date du 10 de Mars, relativement à l'évacuation des troupes Russes du territoire Polonois, viennent de recevoir une nouvelle note de Mr. le comte de Stackelberg, ambassadeur de cette cour près des sérénissimes états, dont le contenu paroît de nature à décliner l'objet des représentations contenues dans la dite note des états du 10 Mars, en annonçant les desirs d'une permission pour l'entrée & le passage indéfini de nouvelles troupes de cette puissance. „

„ Cette note arrivant dans un moment, où des rapports nombreux venus presque à la fois de

plusieurs endroits de la Pologne & de la Lithuanie, constatent le développement successif & systématique d'un germe de sédition parmi les paysans du rite grec-uni & non-uni, dont les rapports antérieurs avoient seulement annoncé l'existence; dans un moment où ces mêmes rapports démontrent également, d'après les interrogatoires & les dépositions de plusieurs séditieux arrêtés (dont quelques-uns ont même déjà subi le supplice dû à la révolte), que les premières dispositions à cette émeute ont été inspirées & fomentées, tant par des moines Russes du rite grec non-uni, rendus sous différens prétextes en Pologne, que par des Zwoszyks, des vivandiers, des marquetans & autres sujets de cette nation, répandus en plus grand nombre que jamais dans le pays, (*cette note*) n'a pu que produire une impression fâcheuse sur l'assemblée de la nation & ajouter aux motifs de son éloignement pour tolérer le séjour ultérieur des troupes Russes en Pologne.

Cet état des choses, sur lequel le souffigné est à même de fournir à l'illustre ministère de S. M. Prussienne, les éclaircissimens les plus détaillés & authentiques, ne sauroit plus faire envisager à la nation l'entrée quelconque des troupes mentionnées comme un passage innocent, mais plutôt comme dangereux, vû qu'outre les inconvéniens déjà éprouvés, résultans de ce passage, il est à craindre que l'apparition de nouveaux détachemens Russes en Pologne, ne paroisse dans l'esprit du peuple, également susceptible de séduction que d'illusion, comme une annonce d'un projet décidé pour protéger une révolte qu'il voit journellement fomenter par des sujets de cette nation.

Au milieu de ce concours de circonstances, qui exigent l'attention la plus sérieuse de la nation, les états de la république ne sauroient donner une preuve moins équivoque de leur confiance dans les sentimens amicaux & généreux de S. M. Prussienne à l'égard de la Pologne, qu'en s'empresant de faire passer sous ses yeux, le vrai tableau de cette position.

Le souffigné, en s'acquittant de cette commission, ainsi que de celle de communiquer à l'illustre ministère la note de l'ambassadeur de Russie, qu'il a l'honneur de joindre ici, doit en même tems témoigner, en conséquence des ordres reçus, que les états en faisant passer à la connoissance de S. M. Prussienne, tout ce qui est énoncé ci-dessus, ne peuvent qu'être intéressés à s'affurer de la manière dont S. M. envisagera cette position des choses, ne doutant pas que le point de vue sous lequel elle l'appercvra, ne lui soit indiqué par l'intérêt généreux qu'elle prend constamment à la sûreté, à l'indépendance & à l'intégrité de la Pologne.

Berlin, ce 27 Avril 1789.

Joseph prince Czartoryski.

I T A L I E.

ROME (*le 8 Mai*). Le pape est parti le 30 Avril, pour visiter les marais Pontins. S. S. ne fera de retour de son voyage que le 14 de ce mois. On croit qu'elle se rendra ensuite à Subiaco le 21, jour de l'Ascension, pour y consacrer l'Eglise. — Le 28 du mois d'Avril, M. le bailli de Chabriant, ambassadeur de Malte auprès du St. Siege, prit congé de S. S. ; & dans la nuit du Mercredi il se mit en route pour Paris, où il a été nommé ambassadeur de l'ordre. — On a rendu public le discours que le pape prononça dans le confistoire secret du 30 Mars, à l'occasion de la mort du roi d'Espagne. Ce discours est écrit avec autant d'éloquence que de sentiment, & ne peut être lu sans intérêt par ceux qui ont à cœur le bien de l'Eglise catholique.

VENERABILES FRATRES.

Quanto nostrarum sollicitudinum curarumque solatio semper fuerit carissimi in Christo filii nostri Caroli Hispaniarum regis catholici virtus, quantumque ejus eximiis in Religionem meritis lætaremur, Vos ipsi facilius, venerabiles fratres, agnoscitis, quàm nos dicendo assequi, vobisque declarare valeamus. Magnum fuit in illo moderandi amplissima regna studium, magnus ac diuturnus usus populorum utilitati commodisque consulendi, mira in secundis, adversisque rebus animi magnitudo, egregia in Deum, in Ecclesiam, ac apostolicam Sedem voluntas; plurimis ac in dies majoribus pietatis exemplis confirmata. SEMPER A SUIS REGNIS ILLAS ABESSE NOVITATES VOLUIT, QUAS ALIBI VIDEBAT INVALESCERE: QUIBUS SPIRITUALIS ECCLESIE POTESTAS TEMPORALI SUBJICERETUR. Plurimam semper adhibuit curam, ut ecclesiastica servaretur disciplina, quam Romani pontifices Hispaniarum episcopis prescripserunt. (S. Innocent. I ad Episcopos synodi Toletanæ in Collect. max. concilior. Hispan. tom, 1 tit. 1 cap. 2 edit. Matrit. anno 1784. dicat cardinali nostro Lorenzana.

VÉNÉRABLES FRÈRES.

Au milieu des inquiétudes & des peines qui affligeoient notre cœur, vous savez V. F. quelle consolation nous trouvâmes toujours dans la vertu de notre très-cher fils en J. C. Charles, roi d'Espagne; & de quelle joie nous étions pénétrés à la vue des services importans qu'il rendoit à la religion: vous le savez, dis-je, & vous le sentez mieux encore que nous ne pourrions l'exprimer. Appliqué sans relâche à gouverner ses vastes états, toujours il chercha le bonheur de ses peuples. Grand dans la prospérité, également grand dans l'adversité, il ne cessa jusqu'au dernier soupir de donner des marques éclatantes de sa piété envers Dieu, de son attachement à l'Eglise, & de son dévouement au St. Siege. ENNEMI DÉCLARÉ DE CES NOUVEAUTÉS QUI, DANS CERTAINES CONTRÉES, FONT HÉLAS! DES PROGRÈS SI FUNESTES, ET QUI NE TENDENT QU'À SOUMETTRE LA PUISSANCE SPIRITUELLE DE L'ÉGLISE À L'AUTORITÉ TEMPORELLE, TOUJOURS IL LEUR FERMA L'ENTRÉE DE SES ÉTATS. Il prit le plus vif intérêt au maintien de la discipline ecclésiastique que les pontifes romains ont prescrite aux évêques d'Espagne, & jugea que rien n'étoit plus salu-

S. Hormisd. epist. ad Johannem Tarraconenf. Episcopum, & ad univers. Episcopos Hispan. in collect. concil. Labbe tom. V. edit. Venet. 1728. col. 602. & seq.) *Synodalibus item Toletanis decretis suum vigorem duxit retinendum, iis nimirum, quibus sanciebatur nullam faciendam, ferendamque esse in sacris ritibus variationem, ne in rebus adeò gravibus inter se dissiderent illi, qui unà in fide continebantur* (Concil. Toletan. IV habit. anno 633. Can. 2 innititur sanctioni epistolæ S. Cælestini I ad Episcopos Galliarum, in qua legitur „*legem credendi lex statuat supplicandi* „ apud Constant. col. 1193, n. 12).

Quæ igitur nobis illi vivo atque incolumi maximæ extiterant gaudendi causæ, nunc eodem gravissimi vi morbi, ut scitis, extincto, illæ ipsæ conversæ repente, commutatæque sunt in summam nostri doloris ac luctûs acerbitatem. Quodque incredibili adhuc mœrore nos afficit, orbati illo sumus, quicum nobis præcipuæ, singularesque amoris atque amicitie conjunctiones intercesserant. Frequentia erant sui eximii in nos animi testimonia, quæ comprobabat etiam liberalitate rerum & artificio & raritate præstantium, quas ad sacros usus adhiberi plurimâ cum dignitate intelligebat. Nos invicem, quæcumque a nobis pro-

taire que de conserver dans toute leur vigueur ces décrets du concile de Tolède, qui défendent d'introduire le moindre changement dans les rites sacrés, de crainte qu'unis par une même foi, les fideles ne fussent divisés sur un point aussi important.

Ainsi plus nous avions lieu de nous réjouir, tandis que ce grand prince vivoit parmi nous, plus aujourd'hui s'offrent de toutes parts à notre esprit des sujets d'affliction & d'amertume. Mais ce qui met le comble à notre douleur, c'est que dans sa personne, nous avons perdu un prince avec qui nous étions liés depuis long-tems par les nœuds de la plus étroite & de la plus tendre amitié. Souvent il nous donna des marques de sa bienveillance par les dons qu'il nous faisoit de choses aussi rares que précieuses, qu'il favoit être employées à la pompe des cérémonies religieuses. Nous, de notre côté, par un juste retour, nous ne cessâmes jamais de lui donner toutes les preuves possibles de notre zèle, & de notre attachement pour sa personne royale. Mais plus il nous étoit doux & consolant de suivre en cela les mouvemens de notre cœur, plus aujourd'hui notre douleur est vive, plus elle est accablante. Mais nous adorons en silence les décrets de l'Eternel. Charles de-

ficisci poterant studii ac necessitudinis indicia, in eum conferebamus. Hæc ipsa nostræ gratissimæ, conjunctissimæque voluntatis officia, quantam antea jucunditatem afferebant, tantum nunc ad cumulandam valent doloris nostri magnitudinem. Verùm divini consilii rationes veneramur. Cælo maturus jam erat Carolus, ad cælum suæ ipsum virtutes, sua evocârunt merita. Neque enim tantum vita ab eo maximâ cum pietatis laude traducta id omnino nobis persuadet, sed mors etiam multo magis confirmat : quâ instante, cum jam Ecclesiæ Sacramentis munitus esset, ad senioris Tobie morientis exemplum, hanc in sententiam hortatus est principem filium : audi, dicens, fili mi, patrem tuum, servi Domino in veritate, & fac quæ placita sunt illi ; memor sis Dei, & benedic eum in omni tempore, in veritate, & in tota virtute tuâ, pete ab eo, ut vias tuas dirigat, & omnia consilia tua in ipso permaneant (Tob. c. 14). Tum arcessiri ad se voluit venerabilem fratrem archiepiscopum Corinthi Nuntium nostrum, ab eoque pontificiam impertiri sibi benedictionem rogavit ; quam cum recepisset, ejus prehensâ manu, addictissimos suos, plenosque studii atque observantiæ sensus erga Ecclesiam, ac

puis long-tems étoit mûr pour le ciel, où l'appelloient ses mérites & ses vertus pour en recevoir le prix ; & ce qui nourrit ce doux espoir dans notre cœur, ce n'est pas la vie chrétienne seulement, c'est sur-tout sa mort édifiante. Dès qu'il vit approcher sa dernière heure, déjà muni des sacremens de l'Eglise, il fit venir le prince son fils, & à l'exemple du vieux Tobie, il lui parla en ces termes : *Ecoutez mon fils, les dernières paroles de votre pere : servez le Seigneur dans la droiture de votre ame, & faites ce qui est agréable à ses yeux. Souvenez-vous de Dieu, mon fils, & bénissez-le, tous les jours de votre vie, de tout votre cœur, de toutes vos forces. Conjurez-le d'être votre guide dans toutes vos voies, & ne comptez que sur lui pour l'exécution de vos desseins.* Alors il fit appeler le vénérable archevêque de Corinthe, notre Nonce, & le supplia de lui donner la bénédiction pontificale, après quoi, lui ferrant la main, il lui renouvela, dans l'effusion du cœur la plus tendre, sa protestation d'attachement, de zèle & de respect envers l'Eglise & le Siege apostolique.

Dans de si tristes circonstances, que pouvons-nous faire de mieux, & qui soit plus salutaire à celui-même que nous pleurons, que de tourner nos regrets & nos larmes à l'avantage de son ame. Il est vrai que depuis

apostolicam hanc sedem iterum atque iterum declaravit.

Quapropter quid nunc potius, quid opportunius, eique ipsi, quem nobis ereptum flemus, fructuosius agere nos oportet, quam ut mœrorem nostrum ad illius animæ utilitatem convertamus? Quod quidem hæcenus, ex quo primum tristissimum de ejus obitu nuncium accepimus, privatis nostris votis præstare non destitimus: sed communia etiam adjungemus suffragia, eaque cum Fraternitatibus Vêstris in pontificio nostro sacello, die vobis indicendâ, solemnî ritu persolvemus, Deumque obsecrabimus, ut ejus miseratione, si quid adhuc in illo labis ex terrenâ contagione supersit, expietur.

Interea quod spectat ad nos, etsi maximum nobis ille sui reliquit desiderium, tamen reliquit etiam maximam ejusdem solandi rationem, imò & uberri- mum percipiendi gaudium, dum cogitationem nostram convertimus ad ejusdem regnorum successorem carissimum in Christo filium nostrum Carolum florentem annis, florentem laudibus, qui ut paternæ potestatis, ita gloriæ, cæterorumque catholicæ Domûs decorum amplissimam inivit hæreditatem. Reliquit scilicet in ipso veram suarum laudum, ac virtutum

P'instan où nous reçûmes la triste nouvelle de sa mort, nous n'avons cessé d'adresser pour lui des vœux au ciel; mais nous voulons aujourd'hui unir nos prières aux vôtres: à cet effet, au jour qui vous sera désigné, nous célébrerons, dans notre chapelle pontificale, un service solennel pour le repos de ce grand prince, suppliant de concert la miséricorde divine de purifier son ame des moindres souillures qu'il pourroit avoir contractées de la contagion du siècle.

Avouons-le, cependant, si la mort de ce puissant monarque nous causé les plus vifs regrets, nous trouvons de bien grands motifs de nous consoler, de nous réjouir même, lorsque nous jettons les yeux sur son successeur, notre très-cher fils en J. C. Charles IV, sur ce prince, qui, dans la fleur de l'âge, réunit les qualités les plus brillantes, & qui, héritier de la puissance de son auguste pere, veut l'être encore de la gloire & des vertus qui de tout tems ont distingué la Maison des rois catholiques. Dans son fils, le pere nous laisse une image fidelle de ses qualités vraiment royales, & dans Charles IV, nous voyons revivre Charles III. La renommée, qui s'est plu à publier par-tout la piété, la justice & la clé-

imaginem, ut in Carolo IV. Carolum III. redivivum conspiciamus. Novi regis pietatem, justitiam, clementiam statim omnium prædicatione, ac famæ celebritate ad nos delatas esse, latèque diffusas lætamur. Proindè gratulamur Hispaniæ, quæ in recenti rege non tam dominum, quam patrem agnoscit suum. Gratulamur & nobis ipsis, sanctæque huic sedi ob ea, quæ detulit per amantiſſimas ad nos statim datas familiares litteras, conjunctiſſimi animi indicia, quibus nihil luculentius, nihilque jucundius acciderere nobis poterat. Nos invicem excellentiùs ejus virtutis, ac felicitatis studiosiſſimi sumus. Omnem propenſiſſimi animi sensum, quo gloriosiſſimum ejus parentem proſequēbamur, in illum cumulatiſſimè traducimus. Omnia paternæ caritatis officia, omnem in ipſo amorem, gaudium, fiduciam collocamus. Itaque Deo Optimo, Maximo plurimàs habemus gratias, quòd hoc ipſo luctùs ac doloris tempore, tantùm nobis consolationis attulerit, eumque, quantàm maximàm poſſumus, animi noſtri contentione obſecramus, ut ab his regnandi auspiciis ſecundiſſimos Carissiſſimo in Christo Filio nostro rerum omnium ſucceſſus, ſuo cæleſti præſidio, ratos eſſe, conſtanteſ-

mence du nouveau monarque, ne nous les a pas laiſſé ignorer. Nous en fûmes transportés de joie, & nous félicitons l'Espagne de trouver dans son roi un pere plus têt qu'un maître. Nous nous félicitons nous-mêmes sur les lettres pleines d'amitié, qu'il nous a écrites auſſi-tôt après son avènement au trône, & dans lesquelles il nous fait connoître, d'une maniere bien conſolante pour nous, ſes ſentimens envers le St. Siege. — Pourrions-nous après cela ne pas prendre le plus viſ intérêt au bonheur & à la gloire de ce prince? Ce zele, cette affection qui nous devoient tout entier à son auguste pere, nous les consacrons ſans réſerve à ſa perſonne royale : objet de notre tendreſſe paternelle, c'eſt en lui que ſe repoſe notre eſpoir & notre confiance. C'eſt pourquoi nous rendons au Seigneur de très-humbles actions de grâces de ce que dans ces jours de deuil & d'affliction, il a daigné nous remplir de conſolation : & nous lui demandons avec les plus vives inſtances que tous les jours d'un regne commencé ſous de ſi heureux auspices, ſoient ſignalés par de nouveaux ſuccès. Nous ne doutons aucunement dans ces tristes & derniers momens, où près de mourir, son auguste pere emprunta les paroles du vieux Tobie, le jeune monarque d'une voix entrecou-

que velit. Minimè sanè dubitamus, quem pater moriens senioris Tobiaè verbis allocutus erat, ipsum item Tobiaè filii singultante sed certâ voce sponondisse : » Omnia quaecumque præcepisti mihi, faciam, pater ,, ; atque idcirco cælestium benedictionum munera reportaturum, ut videat filios filiorum suorum : omnis cognatio ejus, & omnis generatio ejus in bonâ vitâ, & in sanctâ conversatione permaneat, ita ut accepti sint tam Deo, quam hominibus, & cunctis habitantibus in terrâ (Tob. c. 24). Quod ipsum in tantâ potestatis regnorumque amplitudine redundabit maximè ad Religioë Hispanæ incrementum, & ad florentissimæ Hispanæ nationis felicitatem.

Sed nunc, cum ad luctum nostrum vobiscum communicandum convocati a nobis fueritis, venerabiles fratres, minimè fortasse convenire videtur hoc ipso in congressu lætitiæ vobis argumenta aliunde quæsita proponere ; tamen cum ea ad ipsius catholici regis officia, voluntatemque referantur, & non unum, sed duos in ejus ditione viros condecoraturi sumus quos priori loco ex sacræ hierarchiæ ordine nominabimus ; nequaquam dedecere judicamus, si hoc tem-

pée de sanglots, ne lui ait répondu avec courage : *Oui, mon pere, je ferai tout ce que vous m'avez ordonné : & nous sommes persuadés qu'une promesse aussi solennelle sera pour lui la source des plus abondantes bénédictions : qu'il verra les enfans de ses enfans ; que ses alliés & ses proches marcheront dans une vie pure & sainte, qu'ils seront également bénis de Dieu & des hommes, & de tous les habitans de la terre.* Précieux héritage de vertus, qui répandu dans ses vastes états, servira également à la gloire & au bonheur de l'illustre nation qu'il gouverne, à l'accroissement de la Religion & de l'Eglise.

Rassemblés ici V. F. pour être les dépositaires des sentimens de notre douleur, vous serez surpris peut-être de nous voir chercher ailleurs des objets capables de la distraire. Mais comme c'est ici un devoir que nous voulons rendre à S. M. C. dont nous connoissons les volontés, & que ce n'est point un seul, mais deux de ses sujets que nous allons décorer de la pourpre, & proclamer en premier lieu, selon l'ordre de la sacrée hierarchie ; nous ne croirons pas blesser les regles de la décence, si nous suspendons nos regrets un instant, pour nous livrer à un sentiment de joie qui

porè, luctum illum ad aliquam hilaritatem, quæ ipsi etiam regi jucunda esset transferamus. Ad hoc nos etiam ipsa novorum regum inducunt exempla. In recenti enim antecessorum suorum funere, solent illi publicum temperare mærorem aliquo regiæ liberalitatis documento, per quod lætus auspiciatusque sit suus in regnum ingressus.

Itaque quod jamdiu a nobis expectabatur, cum res ipsa ad maturitatem jam pervenerit, differendum amplius non esse visum est, ut collegium vestrum non parùm imminutum, novo delectu habito, aliquantùm suppleamus.

S U E D E.

STOCKHOLM, (le 1 Mai). Les délibérations de l'ordre de la noblesse, traînant toujours en longueur, & les intrigues du parti Russe y produisant des commotions de plus en plus dangereuses, le roi se détermina le 27 à une nouvelle démarche, inattendue & décisive. L'ordre équestre étant réuni *in pleno* & délibérant encore sur la même proposition, S. M. se rendit, sans suite & sans gardes, à leur salle d'assemblée, & là employant tour-à-tour le langage de la fermeté & celui de la persuasion, cette démarche imprévue, la confiance qu'elle témoignoit, & plus que tout cela, ses exhortations touchantes & énergiques en imposèrent à ces esprits jus-

ne peut être que très-agréable à ce monarque. Nous suivrons d'ailleurs en cela l'exemple des nouveaux rois, qui sortis à peine des funérailles de leurs prédécesseurs, ont coutume de tempérer la douleur publique par quelques traits de bienfaisance royale, présage flatteur du bonheur futur des peuples.

Nous allons donc accomplir ce que nous projetions depuis long-tems, & par un nouveau choix, remplir une partie des places vacantes dans votre college qui est notablement diminué.

(Ici se trouve la nomination des cardinaux dont nous avons parlé dans le Journal du 1 Mai, p. 45).

ques-là si difficiles à manier, & finirent par abattre toute leur fierté & obtenir le contentement désiré.

Ce triomphe que remporta le monarque Suédois, fut célébré aussi tôt par des applaudissemens universels, lorsque S. M. retourna au palais. Cependant pour prévenir tous les accidens auxquels cette démarche hardie pouvoit l'exposer, toute la garde étoit sous les armes sur la grand-place où se promenerent durant la délibération le lieutenant de police, M. Liliensparre, & le baron Munck, vice-gouverneur de la capitale. Cet objet étoit à peine terminé, & le roi de retour au palais, que le capitaine d'Ugglas, Héraut du royaume, escorté par la garde bourgeoise, alla annoncer la clôture de la diete pour le lendemain.

Le roi a fait remettre en liberté quelques-uns des membres de l'ordre-équestre, qu'il avoit fait arrêter; favoir, le sénateur comte de Ferfen, le baron de Geer, le général Horn, & le lieutenant Almfeldt: mais il en est resté encore plusieurs prisonniers, notamment le baron Stierneld, le directeur Fritzky, les colonels d'Almfeldt & de Gerdten, & le secrétaire du roi d'Engeström. D'un autre côté, Sa Maj. a récompensé quelques-uns de ceux, dont les services lui ont été les plus utiles: elle a conféré le rang & titre de comte au baron de Munck, vice-gouverneur de cette capitale, qui non-seulement se trouva à la tête de la police lors de la faisie des chefs de la noblesse, mais qui donna encore de nouvelles preuves de son activité & de son dévouement,

en maintenant le bon-ordre & la tranquillité dans les environs de la salle-d'assemblée de cet ordre, lorsque le roi s'y rendit en personne le 27 Avril. Le vice-maréchal de Liljehorn, qui avoit le rang de lieutenant-colonel dans la Marine, a été élevé au grade de contre-amiral; & le baron de Raab, son gendre, a été nommé au gouvernement de Carelsrona. Les subsides, que S. M. a obtenus de la diete, la mettant en état de pousser la guerre avec vigueur, les armemens se continuent avec une vivacité redoublée. Après demain le roi partira pour Gothembourg, d'où les frégates, qui y ont hiverné, ont eu ordre de mettre en mer le plutôt possible. Le duc Charles de Sudermanie aura le commandement en chef de l'armée en Finlande; & la flotte fera sous les ordres de l'amiral comte de Wrangel, qui la commandoit l'année dernière sous S. A. royale. Il est très-probable, que le roi pourra employer cette année toutes ses forces contre la Russie; & que, par l'intervention efficace des cours de Londres & de Berlin, l'armistice avec le Danemarck, qui alloit expirer le 15 de ce mois, sera non-seulement prolongé; mais que la cour de Coppenhague, pour prévenir que ces deux puissances ne tournent leurs armes contre elle, se déterminera à garder une parfaite neutralité.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 19 Mai). L'on s'aperçoit que les forces corporelles du roi ne font pas aussi complètement revenues que l'usage de ses facultés intellectuelles. S. M. prend

prend tous les jours l'air ; & encore hier l'on vit S. M. en chaise de poste à quatre chevaux , ayant avec elle un seul des grands-officiers de semestre, faire un tour dans les environs de Windfor, où elle continue d'occuper avec la reine & les princesses aînées le pavillon, dit Windfor-Loge : mais jusqu'ici le monarque n'a point paru à St. James, & n'a point tenu de cour. L'on dit à présent, qu'il pourra assister au gala, qu'il y aura à Windfor le 4 du mois prochain, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. M., & non pas auparavant. Le voyage à Hanovre n'aura probablement pas lieu cette année : dans le public l'on en donne pour raison, que la session du parlement, reculée par l'indisposition du roi, & qui par conséquent ne finira qu'assez tard dans la saison, mais plus encore la situation critique, où se trouve l'Europe, sont les motifs, qui ont fait remettre le projet à un autre tems. En revanche, l'on assure, que S. M. a dessein de faire encore cette année une seconde tournée à Cheltenham, & qu'elle a témoigné son desir, qu'on tint de nouveau le château de mylord Fauconberg prêt pour sa reception, ajoutant ,, que, persuadée que les eaux de Cheltenham lui ,, avoient fait du bien, & voyant cependant que l'opinion contraire s'étoit accréditée dans le public, elle ne vouloit point, que la ville de Cheltenham souffrit d'un préjugé mal fondé contre la salubrité de ses eaux ; qu'ainsi elle iroit encore y passer une partie de l'été ,, Depuis que le docteur Willis, peu après la

convalescence du roi , a quitté la cour , il n'y est pas revenu , comme on s'y étoit attendu : mais le premier médecin Sir George Baker se rend de tems en tems à Windfor ; pour être à portée d'être consulté par Sa Majesté.

L'opinion des meilleurs officiers de la marine est , qu'il y a très-peu de capitaines dans le service qui soient aussi habiles dans leur profession que le prince Guillaume-Henri , & qu'il n'en est peut-être aucun qui connoisse mieux que S. A. R. le parti que l'on peut tirer de chaque voile. Depuis son entrée dans le service de mer , ce prince a prêté la plus grande attention à tout ce qui est relatif à l'état qu'il a embrassé. Toutes les manœuvres lui sont familières , & il a presque toujours été en activité , depuis le tems où il est entré dans ce service. La discipline qui regne sur la frégate de S. A. R. est digne de servir d'exemple , & rien n'égale la justice & la promptitude de ses manœuvres dans tous les tems & dans tous les cas possibles. S. A. R. prend un intérêt particulier à la santé de son équipage ; & la visite des malades est un des devoirs qu'elle s'est toujours empressée de remplir.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 13 Mai*). L'empereur ayant ressenti de nouveaux accès de fièvre , a tenu le lit depuis quelques jours. Avant-hier , l'accès fut moins fort que les jours précédens ; la nuit d'après , S. M. eut un sommeil interrompu. Hier , S. M. fut sans fièvre , mais

elle ne dort point la nuit. Les remèdes qu'on lui a prescrits font peu d'effet, & les forces de S. M., loin de revenir, la quittent de plus en plus. Quoique jusqu'à présent, elle n'ait point témoigné d'impatience de voir arriver le grand-duc son frere, l'état où elle se trouve, en ce moment, lui a paru si sérieux, qu'elle a ordonné elle-même d'expédier au plutôt un nouveau courier à Florence.

Depuis 4 jours il n'est question ici de rien moins que de la retraite précipitée des alliés de la principauté de Moldavie, les Russes ayant évacué Jassy & s'étant repliés sur la droite du Niester, & les Autrichiens vers les frontieres de la Bukowine : c'est, dit-on, sur les avis constants qu'ils avoient reçus depuis la mi-Avril de la marche des Turcs, qui s'avançoient avec des forces très-supérieures vers Jassy, que les généraux respectifs se sentant trop foibles pour leur tenir tête, avoient jugé convenable d'éviter un combat dont l'issue auroit pu assurer aux ennemis le succès de cette campagne. Mais, tandis que les uns représentent les mouvemens des alliés en Moldavie sous un aspect aussi défavorable, d'autres soutiennent que les Russes ne s'étoient portés à leur gauche que pour s'approcher de Bender où se trouve le général Kamenskoy avec 7 à 8 mille hommes. Cette manœuvre, ajoutent ces derniers, a un double objet également important, savoir, de couvrir le siege de Bender que Mr. Kamenskoy, après avoir reçu des renforts, avoit eu ordre d'entreprendre, & de se porter avantageusement pour observer & arrê-

ter la marche des Turcs vers Oczakow. En attendant que des avis authentiques nous éclaircissent sur la diversité de ces deux opinions, nous nous bornerons à dire que les lettres de Jassy du 20 Avril, ne font aucune mention de l'évacuation de cette ville, ni de la marche des Russes vers Bender.

On écrit de Carlstadt, du 26 Avril : „ Hier, „ nous avons reçu la nouvelle que l'ennemi „ a fait, le 24 Avril, une irruption dans „ les frontieres du Bannat. Avant la pointe „ du jour, l'ennemi avec des forces supérieures, „ força le poste d'Ober-Schirovatz, „ obligea le peu de troupes qui se trouvoient „ dans les redoutes & corps-de-garde à la „ retraite, pénétra jusqu'à Unter-Schiro- „ vatz, mit le feu à deux petits villages, „ coupa la tête à plusieurs hommes & em- „ mena le reste, ainsi que les femmes & en- „ fans. „

MAYENCE (*le 2 Mai*). Aujourd'hui a été supprimé ici le couvent des Dominicains ; les religieux ont été sécularisés, par un simple rescrit de l'archevêque : événement dont il n'y a pas d'exemple dans les fastes de l'Eglise, & qui fait l'objet de l'étonnement comme de l'affliction de tout ce qu'il y a encore de catholiques en Allemagne, justement alarmés sur le sort dont l'Eglise Germanique est menacée par les innovations inouïes qui se succèdent si rapidement.

BERLIN (*le 12 Mai*). La note remise le 6 Avril, aux états de Pologne, par son Exc. M. le comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie, a été communiquée à notre ministère, par le prince Czartorysky, envoyé-

extraordinaire du roi & de la république de Pologne. Cette communication a été accompagnée d'une note (*Voyez ci-dessus*, p. 197) à laquelle les ministres ont fait la réponse suivante.

„ Nous n'avons pas manqué de mettre sous les yeux du roi, la note que M. le prince Czartorysky, envoyé-extraordinaire & ministre-plénipotentiaire de S. M. le roi & de la sérénissime république de Pologne, nous a remise en date du 27 Avril, pour communiquer à S. M. les sollicitudes ; dans lesquelles les états de la sérénissime république se trouvent de nouveau, par rapport à la situation présente. „

„ Le roi prenant toujours un intérêt très-particulier & amical au sort d'une république amie, alliée & voisine de ses états, a vu avec peine par cette note, que les états de ladite sérénissime république n'étant pas satisfaits de la note, que M. l'ambassadeur de Russie leur a remise en date du 6 Avril, touchant le passage des troupes Russiennes par le territoire de Pologne, ils se trouvent en même tems fort alarmés de certains indices d'une sédition générale des paysans Grecs, sujets de la république, qui pourroit éclater à l'occasion du passage des troupes de la cour de Russie. S. M. très-sensible à cette communication & à la confiance que les sérénissimes états lui témoignent, en demandant ses conseils & son intervention dans cette situation critique de la Pologne, ne balance pas de s'expliquer là-dessus avec cette franchise & cordialité, dont elle fait & fera toujours profession. „

„ Le roi est à la vérité persuadé, que l'illustration Polonoise peut attendre avec certitude de la bienveillance & de la grandeur d'ame de S. M. l'impératrice de Russie, que cette magnanime princesse ne voudra rien faire ni permettre, qui puisse causer la ruine & le malheur d'un état libre, voisin, ami & allié de la Russie : cependant comme le séjour & le passage continu & indéterminé des troupes Russiennes par le territoire de la Pologne, & la convention que M. l'ambassadeur de Russie propose pour cet effet, pourroient avoir des inconvéniens, en donnant quelque atteinte à l'indépendance & à la

neutralité de la république, en provoquant la Porte-Ottomane, de demander les mêmes facilités pour ses troupes, en devenant fort onéreux aux contrées de la Pologne, par lesquelles les troupes des parties belligérantes passeroient, & en entretenant en effet l'esprit & les dispositions séditieuses des payfans Grecs, habitans de la Pologne, S. M. pense qu'on pourroit prévenir & lever ces inconveniens & préjudices de part & d'autre, si la sérénissime république les faisoit représenter à S. M. l'impératrice de Russie, d'une manière pleine d'égards & de confiance dans sa grandeur d'ame; si elle prioit cette auguste souveraine, d'épargner à la nation Polonoise les dangers & les charges d'un passage continuél des troupes Russiennes, facile à éviter par un médiocre détour, & si elle faisoit proposer en même tems, que dans le cas d'un passage inévitable de quelques troupes Russiennes par la Pologne, elle ne veuille les faire passer qu'en petits détachemens; qu'elle en fasse faire à tems la réquisition préalable par son ambassadeur à Varsovie, & qu'elle agrée, que ces troupes soient conduites par des commissaires de la république, comme cela est d'usage dans les cercles de l'empire d'Allemagne, même pour les troupes de l'empereur; que la cour de Russie n'établisse plus de nouveaux magasins en Pologne, & qu'elle laisse ceux qui y sont actuellement établis, sous la garde de quelques commissaires, & de quelques gens armés pour leurs personnes, auxquelles gardes & magasins la république pourroit assurer toute la sûreté nécessaire par la protection de ses troupes. Il paroît que des mesures & des précautions pareilles seroient propres à constater & à établir la neutralité & l'indépendance de la république, à diminuer & à prévenir les inconveniens des magasins & du passage des troupes de la cour de Russie, en donnant à cette cour des preuves réelles des égards & de la bonne volonté de la république pour les intérêts de la Russie, & en lui procurant les facilités raisonnables & propres à pouvoir être conciliées avec le bien-être de la Pologne. „

„ Le roi se flatte, que si les états de la sérénissime république de Pologne feront faire des représentations & des propositions de cette nature à

S. M. l'impératrice de Russie, cette auguste souveraine les agréera avec cette générosité dont elle a donné tant de preuves. S. M. est aussi très-disposée à les faire recommander & appuyer auprès de la cour de Russie, d'une manière convenable & proportionnée à l'intérêt qu'elle prend à la tranquillité & à la prospérité du royaume de Pologne. Elle n'attend que les résolutions des illustres états de la sérénissime république sur ces objets, & sur l'usage qu'ils voudront faire de ses conseils, pour adresser les ordres & les instructions nécessaires pour cet effet à ses ministres en Russie & en Pologne. „

„ Après nous être acquittés ainsi des ordres que le roi nous a donnés pour faire cette réponse à M. le prince Czartoryski, nous le prions de la faire passer à ses commettans, les états de la sérénissime république de Pologne à Varsovie. „ Berlin, le 30 Avril 1789.

(Signé) Finckenstein. Hertzberg.

Les vues de modération, de prudence & de justice qui ont dicté cette réponse aux états de Pologne, se font également remarquer, dans la réponse que le roi vient de faire à l'archevêque de Mayence au sujet des nonciatures. S. M. y dit „ qu'elle veut „ réaliser sa médiation qui a été acceptée „ de part & d'autre, de même que la garantie de l'*in statu quo* qui a été promise „ au pape „. Il est vrai que l'archevêque de Mayence prétend que l'*in statu quo* ne doit pas avoir lieu, parce que les *Réflexions sur le pro Memoria de l'électeur de Cologne*, ont réveillé l'attention des souverains d'Allemagne sur les prétentions des métropolitains, & que S. A. E. prétend que ces *Réflexions* ont été distribuées par le nonce de Cologne. Mais outre qu'il est prouvé que le nonce n'a eu aucune part à cette distribution; il est notoire que les écrivains de Bonn,

de Treves, de Salzbourg & de Mayence, n'ont cessé depuis ce tems d'attaquer le pape & ses légats de la maniere la plus violente. On ne pourroit donc faire un reproche au nonce de Cologne ou à celui de Munich, de s'être défendus, supposé qu'ils l'eussent fait. D'ailleurs depuis qu'on est convenu de l'*in statu quo*, les métropolitains ont fait des innovations sans nombre, & encore en dernier lieu, celui de Mayence a sécularisé les Dominicains, & s'est emparé de leur couvent : chose dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire de l'épiscopat. Si donc l'*in statu quo* a été violé, ce n'est assurément que de la part des métropolitains, & le pape est le seul qui puisse se plaindre de cette violation. Enfin, les esprits exacts observent que les *Réflexions* qui paroissent tant chagriner l'électeur de Mayence, n'ont été imprimées qu'à la fin de Novembre ; tandis que S. A. E. dans une *note* présentée au ministre Prussien le 4 Novembre, se plaint déjà de ces *Réflexions*. Il est difficile d'expliquer cet anacronisme, à moins de supposer que l'électeur ait vu les *Réflexions* en manuscrit ; ce qui n'est pas apparent, & en tout cas on ne pourroit pas dire, comme S. A. le dit dans sa *note*, qu'elles ont été répandues avec profusion.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 23 Mai). Il paroît un nouveau décret de l'empereur & roi touchant l'ordre des révérends peres Récollets. Ce décret est additionnel au long édit qui change la constitution de ces religieux, &

dont nous avons fait mention dans le Journal du 1 Avril, p. 530. Sa Majesté y leve les différens doutes que l'édit avoit fait naître, & explique ses véritables intentions touchant les gardiens, les directeurs externes, les visiteurs, les consultants &c. Ce décret est du 17 Mars.

Il se confirme pleinement que le conseil de Brabant a refusé d'accepter les changemens relatifs à la constitution de cette province, en alléguant, dit-on, son incompetence dans cette matiere. On ajoute, que M. de Crumpipen, chancelier de Brabant, demande sa démission. On croyoit que le cardinal-archevêque envoyé à Louvain pour juger de la doctrine, ayant achevé l'examen des professeurs, prononceroit un jugement canonique. Aujourd'hui on apprend qu'il lui a été défendu de prononcer, Sa Majesté se réservant exclusivement à elle-même tout ce qui regarde cet objet. Voici la lettre que le ministre a écrite à son Eminence en date du 8 Mai.

Monsieur le cardinal.

„ C'est par un ordre exprès, reçu directement de l'empereur même, ce matin, que je suis chargé de dire à V. Em. en son nom :

„ Qu'ayant été informée de la marche que
 „ vous aviez suivie dans la commission qu'il
 „ vous avoit donnée d'examiner l'enseignement
 „ public de théologie de Louvain, & trouvant
 „ que les questions que vous avez proposées aux
 „ professeurs de la faculté, peuvent non-seulement
 „ être multipliées à l'infini, mais s'étendre même
 „ à des objets qui tiennent à l'ordre public &
 „ à l'autorité souveraine, S. M. vouloit être in-
 „ formée d'abord, par vous-même, de tout ce
 „ que vous avez opéré jusqu'ici à cet égard,
 „ des raisons qui vous ont engagé à suivre cette

„ voie , & de vos propres principes , comme de
 „ ceux d'un des premiers évêques de ses états ,
 „ sur chacune de ces questions : qu'en consé-
 „ quence elle vous enjoignoit de lui en rendre
 „ compte individuellement , & d'adresser le tout
 „ directement à sa royale personne même à
 „ Vienne. „

„ Si mes ordres n'étoient pas aussi positifs &
 „ pressans qu'ils le sont , j'eusse pu différer peut-être
 „ de les faire parvenir à V. E. dans l'attente d'une
 „ prompte déclaration qu'elle m'avoit promise à peu
 „ près pour ce tems , & qui eût fait cesser la raison
 „ qui semble avoir engagé S. M. à me les donner ;
 „ mais comme il m'est expressément enjoint d'y mettre
 „ toute l'accélération possible , l'empereur voulant sa-
 „ voir d'abord à quoi vous en êtes , je ne saurois
 „ tarder à m'en acquitter. „

J'ai l'honneur d'être &c.

Les partisans de la nouvelle constitution de l'Eglise & de l'état , continuent à répandre différens pamphlets contre les citoyens les plus respectables. Il paroît entr'autres un très-plat *Dialogue entre le cardinal-archevêque de Malines & l'évêque d'Anvers*. On y reconnoît , dit-on , le style du *scélérat obscur*. Comme ces libelles s'impriment aux frais de la petite Eglise & de la *boite à perette* , on a envoyé *gratis* de gros paquets de ce *Dialogue* par la poste dans quelques états voisins ; mais les maîtres des postes , convaincus qu'ils ne pouvoient se prêter à distribuer les fruits du fanatisme & du mensonge , les ont tout uniment renvoyés d'où ils étoient venus.

Il paroît que la conduite des évêques des Pays-Bas , fixe particulièrement l'attention des évêques des autres états Autrichiens. Un de ceux-ci (qui cependant a eu la précaution de garder l'anonyme) vient d'écrire

à un prélat Belgique, la lettre suivante, dont la traduction imprimée circule dans cette ville, conçue en ces termes.

D'après les nouvelles de l'opposition pleine de fermeté des évêques des Pays-Bas contre l'établissement du séminaire-général, & la nécessité actuelle, où ils se trouvent de justifier cette opposition par des motifs suffisans, je me sens pressé par amour pour la Religion, & pour sa conservation dans ce pays, de prendre la liberté d'adresser à votre grandeur ces renseignemens. Je suis forcé de garder l'anonyme, tant sur mon nom que sur mon état, parceque d'une part ma lettre pouvant être interceptée, cette découverte me deviendrait funeste, & que d'ailleurs cet aveu est inutile à mon but, vu que je puis me flatter de donner introduction à ma demande, & d'inspirer de la confiance dans mes dépositions, à raison que j'indique des sources, où votre grandeur pourra puiser la vérité de ce que j'avance.

Il est certain, d'après les informations prises, que dans les séminaires-généraux la Religion & les mœurs sont absolument sappées & que les erreurs les plus pernicieuses y sont non-seulement favorisées, selon le plus ou le moins de disposition des élèves, mais enseignées même ouvertement. Cela se trouve manifestement vrai à Vienne, Presbourg, Lemberg, Prague, Gratz, Fribourg & Inspruck. Je vais citer quelques-unes des propositions, qui dans la plupart de ces endroits sont formellement enseignées, ou pour le moins accréditées.

1. L'infailibilité de l'Eglise n'est crue que par un petit nombre de foibles; elle est douteuse.

2. Le concile de Trente a fait plusieurs Dogmes que les théologiens contestent maintenant, & qui ne sont pas puisés dans l'antiquité. Le concile n'est pas infailible.

3. La confession ne sauroit être prouvée qu'elle est d'institution divine.

4. L'Eglise n'a point de pouvoir législatif; du moins ses loix n'acquierent de force obligatoire, que pour autant qu'elles ont obtenu la sanction du souverain.

5. L'Eglise n'a point le pouvoir d'établir des empêchemens du mariage.

6. Le célibat n'est pas plus parfait que l'état du mariage.

7. La fin de l'homme n'est point de tendre à Dieu &

à la glorification de ses divines perfections, mais l'homme est à lui-même sa béatitude.

8. Les sacremens appartiennent à l'extérieur de la Religion; celle-ci ne consiste pas dans la fréquentation des sacremens, qui n'est pas la Religion.

9. Le jeûne est contre les loix de la nature, du moment qu'il outrepassé les regles ordinaires de la tempérance.

10. Ceux que l'on appelle hérétiques, appartiennent aussi à l'Eglise, & l'on est intolérant, dès que l'on avance qu'il n'y a de salut que dans l'Eglise catholique.

11. Les peines de l'Enfer ne sont point éternelles.

12. L'Eglise a défini maintes questions purement scholastiques.

13. L'amour de soi-même est la seule vertu qui renferme tout.

14. Le démon ne tente pas les hommes.

Pour se convaincre de la vérité de ces faits, votre grandeur n'a qu'à 1^o. prendre connoissance de chacun des séminaires-généraux & universités; & pour le faire plus efficacement, qu'elle recherche dans chacun de ces endroits, une personne de confiance, prudente, éclairée, solidement fondée dans les principes de la Religion catholique, propre à lui donner les informations requises. 2^o. On pourroit s'adresser aussi aux évêques indépendans, dont les diocèses s'étendent dans les pays Autrichiens, par exemple, de Coire, Constance, Brixen. 3^o. Que votre grandeur se donne la peine de parcourir quelques écrits relatifs à cet objet; par exemple: les écrits sur les illuminés de Bavière; entr'autres, la petite piece intitulée: Réponse à la question, pourquoi dans les états d'Autriche se présente-t-il si peu de candidats pour le sacerdoce? écrit d'un bon catholique, & qui pourra donner beaucoup de lumieres. 4^o. Que l'on considere le régime de ces séminaires-généraux, & l'on verra qu'ils sont entièrement soustraits à la surveillance des évêques, & que les directeurs de ces établissemens modernes, institués par la puissance civile, d'après les principes dominans, ne sont plus dépendans de la juridiction épiscopale contre le but primitif de ces instituts. On verra que dans les bibliothèques de ces maisons, il se trouve une multitude d'auteurs protestans, & qu'ils y sont les plus accrédités; par exemple, HAHRT, connu suffisamment. VILLAUME a donné entr'autres: PHILOTHEI OU ELEMENS DE LA RELIGION POUR L'INSTRUCTION DES

ENFANS. Il a fait non-seulement l'apologie de différentes erreurs, mais il va jusqu'à anéantir la religion naturelle. Car il dit; Dieu est trop grand pour que nous puissions l'honorer. Avant l'âge de onze ou douze ans, un enfant ne doit point entendre prononcer le nom de Dieu. On ne doit point prier Dieu. Dieu est l'auteur de tout mal, même du mal moral. L'homme n'a point de libre arbitre &c. Ce livre avec d'autres, qui ne valent guere mieux, est principalement recommandé aux maîtres & aux catéchistes des écoles normales. Il est prescrit & prôné par les professeurs aux élèves du séminaire-général de Vienne où il a été imprimé. 5°. Que l'on fasse attention aux livres qui s'impriment à Fribourg, Vienne &c. sans obstacle de la part de la censure. 6°. Que l'on fasse attention aux principes qui dominent dans les livres, reglemens, leçons &c., & à l'impression qui en reste dans ceux qui ont été instruits dans ces écoles.

Si votre grandeur entreprend l'examen de l'enseignement de Louvain, elle n'aura pas encore atteint le but proposé : car 1°. le venin ne se répand point ouvertement dans les chaires, mais il s'insinue dans les répétitions, examens, conférences familières. 2°. Supposé même que les maîtres & professeurs se soumissent à un examen rigoureux, connoissant trop bien ce qui est orthodoxe, ils sauroient fort bien éviter les propositions trop ouvertement choquantes, comme l'expérience l'a prouvé dans la conduite de plus d'un élève, lors de l'examen subi devant l'évêque, avant de prendre les ordres. De-là il s'ensuit 3°. que si jamais votre grandeur se laissoit entraîner à consentir au séminaire-général, ou à imposer les mains à ses élèves, elle n'évitera jamais, quelque rigueur qu'elle mette dans l'examen, d'ordonner bien de sujets indignes. 4°. Si votre grandeur cede présentement, elle aura d'autant moins de prise plus tard sur ces directeurs, si puissamment soutenus : & s'il arrivoit qu'un des candidats du sacerdoce trahît imprudemment ses mauvais principes dans l'examen devant l'évêque, celui-ci en lui refusant les ordres, courroit risque d'être traduit en justice & autant de fois que le cas se renouvelleroit, Quand votre grandeur aura bien

pesé ces réflexions, je la conjure par Jesus-Christ le souverain pontife, par la vocation de l'Esprit-saint, qui a établi les évêques pour gouverner l'Eglise & conserver le dépôt de la foi dans son intégrité, de juger, s'il est possible de consentir à l'établissement du séminaire-général; si l'Eglise ne doit pas plutôt s'y opposer sans ménagement, sans se laisser intimider par aucune oppression, ni violence, à l'exemple des Ambroise, des Athanase, des Chrysofôme, des Martin, & de tant d'autres grands & saints pasteurs.

A quoi bon ces séminaires-généraux, là sur-tout, où il s'en trouve déjà d'établis selon les loix & sous la direction de l'Eglise, & selon que l'exige la nature des choses? Je ne crains point de me tromper en avançant que les yeux de plusieurs évêques de l'Autriche sont fixés sur ceux des Pays-Bas. Ils n'ont pas manqué non plus de faire des démarches pour le soutien de la Religion; il y a même un espoir fondé que l'évidence manifeste du danger imminent, qu'elle court, leur fera prendre des mesures plus efficaces pour y obvier.

Mais la divine Providence a spécialement réservé à votre grandeur & aux autres évêques des Pays-Bas, de prévoir de plus loin le danger, & de joindre l'héroïsme de la fermeté à la sagacité de la prévoyance. Votre illustre exemple, monseigneur, & cette constance inébranlable au-dessus de toute crainte humaine, qui fait l'espoir de toute l'Eglise, animera encore le zèle d'autres pasteurs pour s'opposer aux entreprises aussi illégales que funestes, & aux dispositions les plus destructives, qu'une ligue puissante a fait adopter à l'autorité civile, au détriment des droits du sacerdoce & de la croyance catholique.

Extrait d'une lettre d'une personne très-respectable, demeurant aux environs de Fribourg en Brisgaw, en date du 14 Mars 1789.

„ Un séminariste de Fribourg revenu depuis
 „ peu de Vienne, où il avoit été appelé pour
 „ apprendre la nouvelle méthode de catéchiser,
 „ vient de commencer ses instructions à la jeu-
 „ nesse. Le premier jour il a traité du souverain
 „ bien de l'homme, qui selon lui est la santé,

„ & il a prétendu que nous étions obligés d'é-
 „ viter tout ce qui pouvoit la détruire, & faire
 „ tout ce qui tendoit à la conserver. Vous sen-
 „ tez bien que les veilles, les jeûnes, le céli-
 „ bat, le chant de l'Eglise &c. sont mis au rang
 „ de ce qui nuiroit à la fanté. Quand il aura
 „ coulé cette matiere à fond, il viendra à la pro-
 „ preté &c, & on ne peut encore assurer quand
 „ il parlera de Dieu & de Religion; reste à sa-
 „ voir quel systéme il adoptera; car, nous ap-
 „ prenons ici que le directeur du séminaire filial
 „ à Luxembourg a dit aux séminaristes, qui se
 „ formalisoient du nouvel enseignement, qu'ils
 „ pouvoient se tranquilliser; que si cet enseigne-
 „ ment ne leur plaisoit pas, on pourroit le chan-
 „ ger une autre année; qu'on voyoit bien qu'en
 „ philosophie les sentimens changeoient de tems
 „ en tems, que la même chose pouvoit se faire
 „ en théologie. Il résulte de là, qu'on ne re-
 „ garde dans les séminaires-généraux la religion
 „ que comme une affaire de mode, exposée com-
 „ me les habits à une variété continuelle, &
 „ combien les évêques sont obligés en conscience
 „ de résister vigoureusement à l'établissement de
 „ pareilles maisons, que le zélé évêque de Na-
 „ mur a nommé si énergiquement, dans une
 „ de ses remontrances, *Nouvelle Babylone.* „

F R A N C E.

PARIS (*le 23 Mai*). De tous les discours
 prononcés à l'ouverture des états-généraux,
 celui de M. Necker est toujours celui dont
 on s'occupe le plus. On fait qu'il a été di-
 versément apprécié par l'auguste assemblée
 qui l'a entendu. En général il a paru que
 l'opinion publique que M. Necker avoit
 mise si fort en vogue, après en avoir reçu
 lui-même les faveurs les plus signalées, ne
 lui a point souri en ce moment décisif. Un
 critique, d'ailleurs modéré & impartial en
 a parlé en ces termes. „ Nous avons lu,

„ nous avons relu ce discours avec l'atten-
 „ tion la plus réfléchie ; & nous n'y avons
 „ rien trouvé qui puisse remplir l'espoir de
 „ de la nation. Tous les anciens erremens
 „ de la fiscalité qui a fait son malheur, la
 „ conservation des impôts odieux & op-
 „ pressifs de la gabelle, des aides, du ta-
 „ bac, des loteries, &c. &c. & des mille
 „ & une inventions de l'avidité financie-
 „ re, des droits prohibitifs multipliés sous
 „ toutes les formes, des emprunts sans fin,
 „ un crédit sans base, des richesses d'opi-
 „ nion, voilà en deux mots le précis des
 „ vastes plans médités par le directeur-gé-
 „ néral des finances. „

Le trésorier du clergé avoit envoyé pour
 toucher au trésor-royal 15 cens mille livres,
 ou du moins le tiers de cette somme ; sur
 la réponse réitérée que cette libération étoit
 impossible dans les circonstances, l'agent-
 général du clergé a fait mettre faisie & ar-
 rêt entre les mains des fermiers, régisseurs
 & receveurs-généraux. Ce parti violent qui
 arrêtoit tout transport d'argent au trésor-
 royal, a déterminé la volonté ministérielle ;
 & dans le délai de 3 jours, les 15 cens
 mille livres ont été versées dans la caisse
 du clergé.

Mgr. comte d'Artois avoit été nommé
 député par la noblesse du duché d'Albret ;
 ce prince a écrit une épître à ses électeurs,
 épître par laquelle il se montre sensible à
 leurs égards, en refusant l'honorable fonc-
 tion dont ils le chargent, & en déclarant
 qu'il soutiendra, en versant jusqu'à la der-
 niere goutte de son sang, sa qualité & sa
 prérogative

prérogative du premier gentilhomme du royaume, & les droits d'un ordre dont il a l'honneur d'être le chef.

La chambre du clergé de Paris *intra muros* a pris une autre résolution, qui fait un contraste frappant avec les principes du tiers-état. Voici cette piece, précédée de 5 à 6 pages d'*Observations*, dont elle n'est que le résultat.

Le clergé de Paris intra muros, inviolablement attaché à la doctrine constante de l'Eglise de France & aux anciens principes de la constitution Française, & justement alarmé de l'espece de révolution, qu'ont faite dans les esprits des opinions dangereuses & étrangères, s'empresse, avant de faire entendre ses doléances, de déclarer, „ qu'il ne con- „ noît d'autre loi constitutionnelle en France que „ le gouvernement monarchique & héréditaire de „ mâle en mâle, d'autre autorité souveraine que „ celle du roi, & d'autre puissance législative que „ la seule puissance royale, & qu'il ne recon- „ noît au-dessus du roi que Dieu & la loi ; „ & il a chargé ses députés aux états-généraux de ne jamais consentir à l'altération de ces principes.

Un périodiste (le gazetier de Leyde) fait sur cette résolution la remarque suivante.

„ Si un pareil arrêté, pris par le clergé,
 „ c'est-à-dire, par l'ordre qu'on doit sup-
 „ poser le plus éclairé de la capitale de la
 „ France, n'avoit de quoi affliger d'ailleurs
 „ les bons patriotes ; la contradiction au
 „ moins, qu'offre cette piece singulière,
 „ est trop sensible pour échapper aux yeux
 „ même les moins clairvoyans : en effet
 „ comment concilier, *qu'il n'y a en France*
 „ *d'autre loi constitutionnelle que le gouver-*
 „ *nement monarchique ; & cependant que*
 „ *ce même gouvernement a au-dessus de lui*

» Dieu & la loi ? Quelle est cette loi au-
 » dessus de la royauté , qui elle-même est
 » la loi unique du royaume ?... Mais il vaut
 » mieux ne pas insister sur l'étrange con-
 » tenu d'une résolution si peu digne de ceux
 » dont elle porte le nom , & en excuser
 » l'intention , en considérant les extrêmes
 » non moins dangereux , auxquels l'on se
 » porte d'autre part. »

Il y a eu quelque difficulté pour l'enter-
 rement de M. de Gribauval ; le curé de
 S. Roch s'y est refusé avec fermeté , le mou-
 rant n'ayant pas reçu les sacremens , & le
 curé n'ayant pas été appelé dans le cours
 de la maladie. La résistance du curé se trou-
 voit encouragée par un à propos assez sin-
 gulier : c'étoit un *Eloge funebre de M. Faydit
 de Terssac , curé de S. Sulpice , par l'abbé
 de Vignerac* , qui venoit précisément de voir
 le jour. Dans cette piece il est dit au sujet
 de Voltaire. » M. de Terssac lui refuse conf-
 » tamment la sépulture chrétienne ; les par-
 » tisans du philosophe s'irritent , jettent des
 » cris de toutes parts , vont jusqu'aux pieds
 » du trône , soulèvent les grands de la pa-
 » roisse contre le pasteur , vomissent des in-
 » jures , enfantent des libelles , représentent
 » le pasteur dans des gravures indécentes
 » sous l'emblème du fanatisme , les yeux
 » couverts d'un bandeau , une torche ar-
 » dente à la main dont il se sert pour éloï-
 » gner de ce prétendu sage les vrais ado-
 » rateurs (a). Mais il est inflexible ; la cour ,

(a) Est-il difficile de décider de quel côté est
 le vrai fanatisme : du côté d'un curé qui suit

« la ville, le pontife de la capitale, les magistrats applaudissent à la sagesse du pasteur; & la mort de cet homme célèbre devient l'époque de la gloire immortelle de M. de Terillac, dont le zèle ardent égale l'immense charité. » (a)

On a saccagé, ces jours derniers, le jardin & la maison de Mr. Necker, à St. Ouen. Quatorze brigands ont, dit-on, exercé ce ravage durant la nuit. Les habitans de Chatou font en bisbille avec Mr. Bertin, leur seigneur. Celui-ci avoit consenti à leur abandonner sa part sur les pâturages communaux, moyennant qu'il lui seroit permis de faire construire une terrasse, sur les bords de la Seine, à la charge par lui de faire passer la voie publique derrière son clos. Les habitans ont passé une transaction, confirmée à cet égard par deux arrêts du parlement & par un arrêt du conseil. Ils ont cru tout à coup que ce dernier étoit un acte d'injustice : en conséquence, ils ont refusé de s'y soumettre; ils sont allés démolir la terrasse & dévaster le parc de l'ancien ministre. On s'est empressé de mettre un frein à la fureur de ces villageois,

les lumières de sa foi, de sa conscience, & la règle de ses devoirs; ou du côté de gens qui insultent l'ordre établi, qui injurient les pasteurs, & prétendent profaner le temple du Dieu vivant en y déposant le corps de son ennemi déclaré : eux qui ont tant déclamé contre les rites chrétiens de la sépulture, & voudroient effacer tout ce qui donne de l'homme une idée différente de celle de la brute?

(a) On trouve dans une des *Notes* qui accompagnent cet *Eloge*, une Lettre très-flatteuse écrite à M. de Terillac par Voltaire.

en leur envoyant les hussards d'Estershazy. On assure que Mr. Bertin a fait distribuer, l'hiver dernier, à ses vassaux indigens un secours de 60 mille livres. Auprès de St. Quentin, le château de Mr. le marquis de Pardieu a été également assailli & dévasté.

La Provence est hérissée de soldats, de fusils, de canons, & de chariots. On continue de vouloir soumettre les Marseillois, dont on prétend que l'on va assiéger la ville, comme en 1660. Il paroît que le peuple persévère dans sa résolution de faire résistance, avec le projet de se maintenir dans l'exercice de ses anciens privilèges & libertés. Les habitans de Marseille sont furieux au sujet d'un arrêt du parlement d'Aix, qui porte une forte atteinte aux foibles privilèges de leur municipalité consulaire. Si les trois commissaires du parlement, qui ont fait afficher l'arrêt, n'avoient pas pris la fuite, le peuple, qui avoit fait dresser trois gibets, sur la place de la Cambiete, les y auroit attachés de la manière la plus injurieuse & la plus cruelle. Appartient-il aux cours souveraines de justice d'altérer les institutions politiques ?

On a remarqué avec douleur que lors des tumultueuses assemblées pour les élections, la haine du christianisme sembloit préparer une multitude de plans propres à opérer sa subversion. On a applaudi jusqu'aux propos de la brutale ignorance dès qu'ils ont eu pour but de rendre odieuse l'Eglise, ses institutions & ses ministres. Presque toutes les gazettes ont rapporté l'article suivant. » Après » que les élections eurent été faites à Caen, » M. le duc de Coigny, grand bailli donna

„ à dîner aux 3 ordres. Au deffert, il in-
 „ terpella un bon homme de Falaise, l'un
 „ des députés du tiers, & lui dit : *M. Foul-*
 „ *lain, vous allez donc bientôt siéger dans*
 „ *l'assemblée nationale; avez-vous déjà songé*
 „ *aux demandes particulieres que vous avez*
 „ *à faire ?* — Oh ! que oui ! M. le duc.
 „ — *Et que pourrez-vous proposer ?* — Je
 „ demanderai d'abord qu'on supprime les
 „ pigeons, les lapins & les moines. Et l'as-
 „ semblée de rire aux éclats. *Pourquoi cela ?*
 „ — C'est, voyez-vous, que les pigeons
 „ mangent notre bien en femence, les lapins
 „ le mangent en herbe, & les moines en gerbe.
 „ Et tout le monde applaudit au gros bon
 „ sens du laboureur. »

Les rieurs n'ont sans doute pas vu que le *gros bon sens du laboureur*, se tournoit directement contre tout propriétaire qui auroit une terre ou une cense, & qui par conséquent *mange les gerbes* ; & que les moines sont les seuls qui les *mangent* constamment là où elles croissent, qui engraisent le sol qui les produit, qui les partagent avec les *laboureurs* & les pauvres &c. Le propos du payfan étoit donc insensé, & que penser de ceux qui lui ont tant *applaudi* ?

C'est cet enthousiasme frénétique contre les propriétés du clergé & les biens ecclésiastiques, qui vient de faire éclore les plus solides & les plus utiles réflexions sur cet objet important. Un écrivain aussi impartial dans ses opinions que vigoureux dans ses raisonnemens, démontre que la généralité des citoyens quelconques doit être aussi alarmée des projets conçus contre l'E-

glise, que le clergé & les plus zélés catholiques.

Div. réf.
sur cet ob-
jer. 15 Dé-
cemb. 1788,
p. 568. —
15 Janv.
1789, p. 85
& autres
cités, *ibid.*

„ Il me semble, dit-il, qu'en fait de politique, il est peu de forfaits plus dangereux que celui d'une usurpation aussi solennelle que celle-ci. Quand la propriété est une fois acquise, quand elle est consacrée par les loix & les siècles, il n'est ni dans l'état ni dans l'Eglise aucun droit, aucun pouvoir légitime contre elle. On crie de nos jours au despotisme; & donnez-moi un exemple de despotisme plus révoltant que celui d'un monarque qui voudroit à la fois dépouiller cent mille citoyens distingués, les uns par leurs vertus, les autres par leur rang, tous par leurs fonctions & leur état, de tout ce qu'ils possèdent. L'abus seroit cent fois plus grand, que le droit seul de propriété seroit supérieur à tout autre. Il l'est pour un évêque, comme il l'est pour le dernier des citoyens. Ce sont les mêmes loix qui l'ont confirmé, ce sont les mêmes titres de donations, de fondations, de contrats qui l'ont acquis. Quand pour raison d'abus vous aurez dépouillé un évêché ou une cure, vous aurez bientôt les mêmes prétextes contre un pere de famille, contre tout citoyen. Celui-ci vous paroitra trop riche, & vous direz que cet excès n'est pas dans la nature; celui-là régira mal ses biens, il n'en fera pas un usage utile pour l'état; & sous ces prétextes, le despote ne sera plus embarrassé de s'en emparer. „

„ L'état, nous direz-vous, la nation, les états-généraux ont au moins le pouvoir de rompre ces contrats, de rétracter les donations, de disposer des biens d'Eglise. Eh qui leur a donné ce droit, aux états-généraux? Ils n'en ont pas le moindre sur la propriété du savetier; d'où leur en viendrait-il sur celle de l'évêque? Est-ce eux qui ont donné? & quand le don viendrait d'eux-mêmes, de quel droit le rétracteroient-ils? Le bien public, dit-on, le bien public! Je réponds, moi: le bien public exige qu'après la religion & les mœurs, il n'y ait rien d'aussi sacré parmi les hommes, que la liberté des citoyens & leurs propriétés, de quel-

que ordre qu'ils soient, nobles ou roturiers, laïques ou ecclésiastiques. Mais, encore une fois, le roi, les états. . . . Eh bien, le roi est établi pour le maintien de l'ordre, & non pour la destruction, pour conserver les propres d'un chacun, & non pour les ravir; pour protéger l'Eglise, non pour la dépouiller. Il seroit singulier qu'il eût sur le sacré un pouvoir qu'il n'a pas sur le profane. Son crime, s'il prétend disposer contre toutes les loix, & à son gré, de tous les biens ecclésiastiques, est le crime d'un seul; si les états osoient prendre sur eux ces dispositions, le crime deviendrait celui de la nation; il seroit général, n'en seroit pas moins crime; & au lieu d'un tyran, j'en verrois vingt millions. „.....

„ Qu'aurez-vous fait d'ailleurs, en rendant la nation avare envers l'Eglise? Vous croyez voir ses champs mieux cultivés; mais ils étoient en friche avant ces monasteres que vous voulez détruire; mais dix siècles déposent qu'il n'y en eut jamais de mieux cultivés qu'ils ne le font depuis ces monasteres; qu'ils ont créé vingt villes, & des milliers de bourgs, ou de villages, où vous n'aviez que des déserts; que le cultivateur, le pauvre & l'orphelin ne trouvent nulle part plus de secours que dans leur voisinage, & que par eux l'état recueille chaque jour où il n'auroit pas même osé semer. Voilà donc la récompense qu'un peuple généreux réserve aux enfans des Benoît, des Bruno, des Bernard. Les peres défricherent, & les enfans seront déshérités! „

„ Ingrats! vous croyez voir encore des ressources pour l'imposition. Vous méritez que le clergé renonce à tous ses privilèges, à ses immunités plus onéreuses aujourd'hui qu'honorables. Vous n'aurez pas au moins sur lui une double récolte, celle du bénéfice & celle du fermier, qui dans ces abbayes, ces prieurés, que vous jalousez tant, surpassent de beaucoup la quotité de chaque citoyen (a).

(a) Les gros bénéfices, & le plus petit bénéfice simple, tout compté, paient à-peu-près le tiers. Ainsi un de mes amis, par exemple, a un bénéfice estimé 6000

En détruisant nos monasteres & les évêchés, à qui en donnez-vous les revenus ? C'est déjà un grand mal pour la province que les évêques non-résidens. Laissez au moins tranquilles ceux qui dans les dioceses, ou dans les abbayes & les villages, entretiennent par leur dépense habituelle, par leurs largesses & leurs aumônes, la circulation. Tôt ou tard votre capitale absorberoit ces revenus passés entre les mains des riches séculiers.

„ Vous voyez encore la population augmenter ; & je vois tôt ou tard bien des campagnes devenir ce qu'elles étoient avant les monasteres, pauvres & désertes ; vos villes n'en auront qu'un plus grand nombre de célibataires. Ils n'ont pas diminué assurément parmi les laïques, depuis qu'il y en a beaucoup moins dans les cloîtres. „

„ Mais le clergé plus pauvre sera au moins plus saint, la religion sera plus en honneur. Je le desire, & si le bien de la religion doit s'y trouver, si le salut des ames en dépend, mettez, j'y consens, tous nos évêques, tous nos curés, tous nos abbés à la bésace. Mais je l'ai dit, un Charles Borromée, un véritable évêque n'en fera pas moins saint avec cent mille écus, qu'avec vos douze cens livres de revenu, & il n'en fera que plus de bien ; tandis que vos évêques à cinquante septiers de bled pourroient bien se trouver plus méprisés sans être plus vertueux. La noblesse, les fils des grands seigneurs ne courront plus ces bénéfices ; mais le petit bourgeois est tout aussi avide de vos douze cens livres, que ces gentilshommes de cinquante ou cent mille. L'objet de l'ambition ou de l'avarice est respectif, mais le vice est le même. Ce n'est donc pas précisément un riche revenu qui nous donne de mau-

Niv. Il paie 1300 liv. de décimes ; le fermier, suivant la regle, paie encore la moitié de cette somme. Voilà 1950 liv. prélevées pour l'état. Le bénéficiaire reçoit tout au plus 400 liv. Je demande s'il perdra à être mis au taux des laïques. Ajoutez à cela l'entretien & les frais des réparations, si souvent ruinées pour les héritiers même des bénéficiaires. 15 Mai 1782, p. 2. *Car. philos.*
n. 514.

vais évêques. Vous en aurez de pires, vous pouvez en avoir de crapuleux avec douze cens livres. „

„ Au même degré de vertu, l'homme confidéré par sa naissance, par ses richesses, aura beaucoup plus d'autorité; son exemple fera beaucoup plus d'impression; ses revenus employés, comme ils doivent l'être, à un entretien décent, & sur-tout au soulagement des malheureux, aux bonnes œuvres, le rendront plus utile à l'état, à la religion, n'en serviront que mieux à sa sanctification & à celle de son diocèse. „

„ On s'imagine qu'il n'y a qu'à ruiner nos prêtres pour en faire des saints, des apôtres, & pour renouveler la primitive Eglise. Mais les apôtres répondoient au boiteux : je n'ai ni or, ni argent; je te donne ce que j'ai : au nom de Jesus-Christ; leve-toi, & marche. Si l'on n'eût vu dans eux que des hommes pauvres, parce qu'ils ne pouvoient pas être riches, l'Eglise primitive n'auroit pas mieux valu que l'Eglise moderne; & voilà précisément ce que vous avez avec votre prétendue réforme; des évêques, des prêtres gueux par nécessité, souvent par leur naissance; & dès-lors des évêques sans autorité, & les chefs de la religion sans considération publique. Quel bien pourront-ils faire? „

„ Je le fais, la vertu ne tient pas aux richesses; elle est même essentiellement liée au mépris & au détachement des richesses. Mais il est un ordre de choses où les richesses peuvent aider la vertu même à s'exercer, la vérité à se manifester, la religion à se montrer avec tout cet éclat, & tout cet appareil qui annonce le rang qu'elle tient dans l'empire, & celui qu'elle doit tenir dans tous les cœurs. „

„ Malheur à moi, si dans ces réflexions le prêtre ambitieux, avare ou fastueux croyoit me voir plaider sa cause, & justifier l'accumulation des bénéfices, le scandale du luxe! Il ne m'entendrait pas. J'ai dévoilé l'objet de nos prétendus réformateurs dans leurs déclamations contre les biens ecclésiastiques; j'ai voulu leur prouver que leurs principes étoient autant d'erreurs, &

leurs moyens autant de crimes, qu'ils n'avoient pas faisi les causes des abus; que leurs remèdes étoient ceux de l'envie, & de l'hypocrisie; que leurs dispositions impolitiques ne seroient qu'une violation du droit public; qu'au lieu de ramener les beaux tems de l'Eglise par la sainteté des prêtres & des évêques, comme ils faisoient semblant de le vouloir, ils ne tendoient qu'à nous donner des prêtres qu'ils puissent mépriser plus librement; mais le ciel me préserve d'avoir cherché à faire dépendre les vertus pastorales des richesses & des honneurs de ce monde! Je veux que nos prêtres se montrent supérieurs à toutes ces richesses; qu'ils sachent n'en user que pour donner plus d'étendue à la charité, plus de poids à la vérité, plus d'éclat au culte du Seigneur. Je veux venger l'Eglise, qui a su distinguer le conseil du précepte, qui a préconisé l'abnégation parfaite des François, des Bruno & des Thérèse, mais qui n'a point péché contre l'évangile, en sanctifiant l'or même, les honneurs & les distinctions dans ses ministres. Je ne veux pas que de vils hypocrites aggravent le fardeau du sacerdoce, en imposant au prêtre le vœu qu'ils ont blâmé dans le religieux. Je hais ceux qui proscrivent des propriétés saintes, & qui méditent des usurpations sacrilèges; qui invitent les peuples à dépouiller le prêtre pour abattre l'autel; mais loin de moi le prêtre qui ne voit dans l'autel que ses richesses, & non pas leur destination. Anathème à l'impie qui provoque les peuples contre l'héritage d'Aaron & des Lévités; mais que la main de Dieu s'aggrave sur ces enfans d'Eli, qui, riches des offrandes légitimes, les font servir à l'oppression, au luxe, à leurs pasteurs, endurent leur cœur sur l'indigent, promettent le scandale, appellent le blasphème. Non, ce n'est point pour eux que je combats. En défendant les titres de l'Eglise, je fais qu'elle gémit sur des abus; mais pour sanctifier le prêtre, faut-il rendre la nation avare, usurpatrice, fardide, tyrannique & sacrilège. Il est d'autres moyens de bannir les scandales de la maison de Dieu.

En laissant à Lévi son héritage, à la nation sa générosité, au culte sa splendeur, il est d'autres moyens de bannir l'ambition, le faste & le désordre du sanctuaire. „

NOUVELLES DIVERSES.

Extrait d'une lettre de Constantinople, du 8 Avril. „ Au moment où nous nous flattions que les négociations entamées nous ramèneraient la paix, la mort du Sultan, qui a expiré hier subitement, suivie de l'élevation de son neveu, ont fait évanouir ces heureuses espérances. Nous nous voyons menacés, de nouveau, de tout ce que la guerre a d'affreux. Le jeune Selim III se propose de prendre pour modèles ses prédécesseurs du même nom, dont le premier soumit l'Egypte par une seule bataille, en renversant le gouvernement des Mamelucs; & le second fit, en 1571, la conquête de l'île de Chypre. On a toujours oui dire à notre jeune Selim, qu'un grand-seigneur doit se mettre lui-même à la tête de ses troupes, & déjà l'on dit que ce sera lui qui ira commander, en personne, la division destinée à la défense de Belgrade. On assure qu'il a constamment été l'un des premiers à désapprouver la conduite du capitán-bacha, comme celle du grand-visir. Cependant le bruit court en ce moment qu'il vient de les confirmer dans leurs charges ainsi que les autres membres du ministère. Quoi qu'il en soit, voici le plan qu'on dit être résolu pour la campagne prochaine : les forces Ottomanes seront partagées en 4 grandes armées ; la première sera commandée par le grand-visir

& postée à Ismaïl pour être à même de s'avancer non-seulement vers Oczakow, qu'on veut récupérer à tout prix, mais aussi vers les frontieres mêmes de la Russie. Les autres armées feront réparties, l'une en Moldavie pour faire face aux armées combinées des Autrichiens & des Russes; l'autre sur le Danube pour tenter une nouvelle irruption dans le Bannat & la Transilvanie; la quatrième enfin dans la Bosnie où l'on tâchera de reprendre les places perdues sur l'Unna. Il nous arrive continuellement des troupes Asiatiques qui filent vers le Danube; on les fait suivre successivement d'une quantité immense de canons & de munitions tirés de nos arsenaux. De son côté, le capitain-bacha n'est pas oisif. Quinze vaisseaux de ligne qui font la première division de ses forces viennent de mettre à la voile pour Sinope. Les deux autres divisions qui seront de 120 voiles partiront au plutôt. Le capitain-bacha s'en servira pour bloquer le port de Sebastopol & attaquer Oczakow par eau, tandis que le grand visir en fera le siège par terre. Notre ministère s'est mis également en mesure du côté du Cuban. Nous n'enverrons point d'escadre dans l'Archipel, parce que la diversion des Suédois empêchera encore les Russes de nous inquiéter de ce côté-là. — On a reçu de nouveaux détails sur les troubles excités en Ukraine. Le prince Michel Lubomirski avoit fait pendre 13 des cosaques révoltés, & fait emprisonner plus de 30 popes. Ce prince assure dans ses dernières lettres, que ce sont les prêtres Grecs qui, ayant excité tous les

troubles de cette province , avoient gagné les vivandiers , afin qu'ils leur procurassent de longs couteaux & d'autres armes pour les habitans de l'Ukraine ; qu'effectivement ces vivandiers étoient arrivés avec 30 chariots , dont le dessus étoit couvert de savon , pour masquer une quantité de ces couteaux & armes dont ils étoient chargés ; mais qu'on avoit eu le bonheur de découvrir ce transport par un soldat Polonois. Ce soldat , que les popes avoient déjà essayé de mettre dans leur parti , étant allé à confesse chez un vieux prêtre , témoigna un grand desir d'entrer dans la conjuration & d'être un des zélés partisans de la révolte. Le vieux schismatique , qui ne se méioit pas de son pénitent , lui avoua plusieurs circonstances de cette trame odieuse , & l'excita à seconder les efforts qu'on faisoit pour la révolte , en l'engageant à faire des profélytes. Dès que le soldat Polonois fut sorti , il s'empressa de se rendre chez son officier pour lui faire confidence de l'entretien qu'il venoit d'avoir ; on donna des ordres pour s'assurer du pope , on fit les dispositions nécessaires pour intercepter les chariots chargés d'armes , & l'on en donna avis au commissariat de guerre , à Varsovie. On espere que , par l'expulsion qui a été ordonnée , des vivandiers Russes & des popes , ainsi que par les punitions exemplaires , on parviendra à ramener la tranquillité dans cette province. — On apprend de Deux-Ponts en date du 16 Mai , que Mgr. le duc regnant est entièrement rétabli. — Les lettres de Trieste sont très-alarmantes en ce qu'on s'y attend à une visite de la part des

Algériens. — L'électeur de Mayence est attaqué, dit-on, d'une maladie grave. — Les nouvelles de Louvain font mention de deux lettres assez remarquables.

Lettre de son Excellence le ministre-plénipotentiaire au cardinal-archevêque de Malines.

„ Monsieur le cardinal, il se répand généralement le bruit ici, que votre Éminence m'avoit annoncé ne pouvoir donner qu'une déclaration, qui confirmeroit les inquiétudes qu'on s'est plu depuis si long-tems à répandre sur l'orthodoxie de l'enseignement public de théologie à Louvain. „

„ Comme votre Éminence ne fauroit se dissimuler les effets dangereux que de pareils mensonges pourroient produire, & comme je suis persuadé qu'elle desire autant que moi, de pouvoir les écarter, j'ai voulu l'en avertir d'abord, en m'en remettant à elle-même, sur la façon dont elle croira pouvoir faire tomber le plus promptement ces faux soupçons. J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite vénération, de votre Éminence! le très-humble & très-obéissant serviteur. Trauttmanſdorf. „

Réponse du cardinal-archevêque.

„ Monsieur, votre Excellence fait aussi
 „ bien que moi qu'il est impossible d'em-
 „ pêcher les bruits vrais ou faux qui cou-
 „ rent tous les jours sur les affaires du tems,
 „ c'est pourquoi le seul parti à prendre,
 „ c'est de n'y faire aucune attention, jus-
 „ qu'à ce que ma déclaration instruisse le

1. Juin 1789.

239

” public de la vérité ou de la fausseté des
” choses qu'on avoit débitées au hafard. ”
J'ai l'honneur d'être.

Le 18 de Mai 1789.



Le *pdté* est le mot de la dernière énigme.

D'UNE obligeante humeur sans cesse j'ai vécu,
Je tends les bras à tous & ne veux que leur aise ;
Et bien qu'à pas un d'eux ma façon ne déplaise,
Chacun pourtant me foule & me tourne le cu.

Dans le dernier Journal, p. 153, l. 12. Luxembourg,
lisez Luxembourg. — *ibid.* lig. dern. de la note, elles
s'appuyent, lisez elle appuyent. p. 159. lig. dern. de la
3e. stance, se soleil, lisez le soleil.



T A B L E.

TURQUIE	(Constantinople.	193
RUSSIE	{ Pétersbourg.	195
	{ Alger.	196
POLOGNE	(Varsovie.	ibid.
ITALIE	(Rome.	199
SUEDE	(Stockholm.	206
ANGLETERRE	(Londres.	208
ALLEMAGNE	{ Vienne.	210
	{ Mayence.	212
	{ Berlin.	ibid.
PAYS-BAS	(Bruxelles.	216
FRANCE	(Paris.	223
NOUVELLES DIVERSES.		235

